



COURS PI

☆ *L'école sur-mesure* ☆

de la Maternelle au Bac, Établissement d'enseignement privé à distance, déclaré auprès du Rectorat de Paris

Seconde - Module 2 - Dynamiques et ruptures des Etats français et anglais à l'époque moderne

Histoire-Géographie

v.5.1



- ✓ **Guide de méthodologie**
pour appréhender notre pédagogie
- ✓ **Leçons détaillées**
pour apprendre les notions en jeu
- ✓ **Exemples et illustrations**
pour comprendre par soi-même
- ✓ **Prolongement numérique**
pour être acteur et aller + loin
- ✓ **Exercices d'application**
pour s'entraîner encore et encore
- ✓ **Corrigés des exercices**
pour vérifier ses acquis

www.cours-pi.com

Paris & Montpellier



EN ROUTE VERS LE BACCALAURÉAT

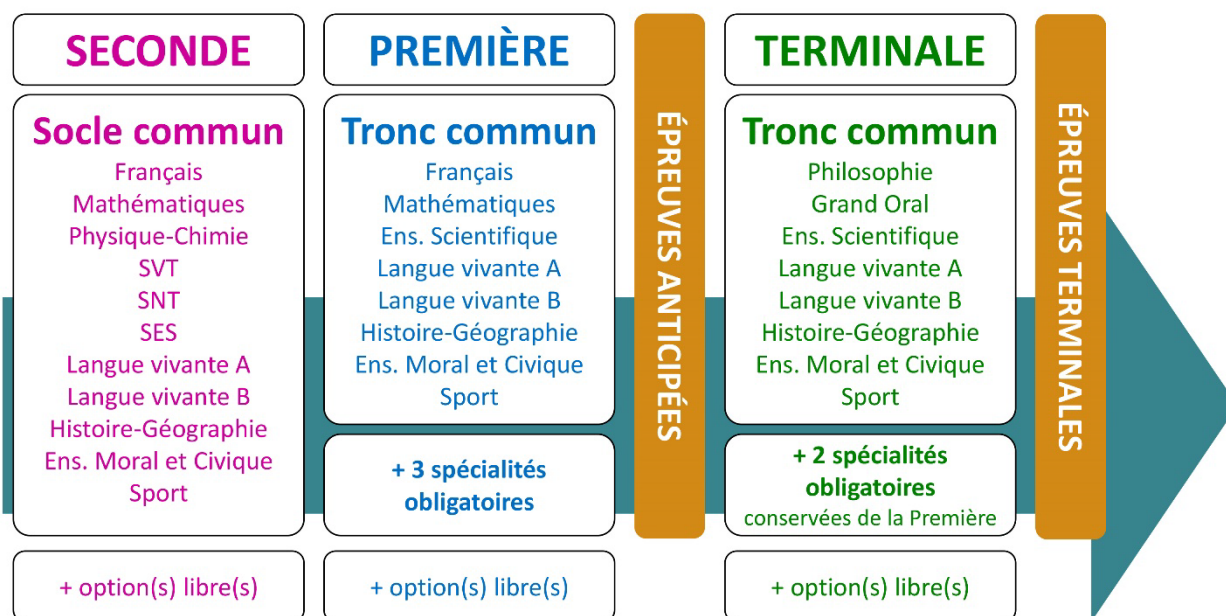
Comme vous le savez, la **réforme du Baccalauréat** est entrée en vigueur progressivement jusqu'à l'année 2021, date de délivrance des premiers diplômes de la nouvelle formule.

Dans le cadre de ce nouveau Baccalauréat, **notre Etablissement**, toujours attentif aux conséquences des réformes pour les élèves, s'est emparé de la question avec force **énergie** et **conviction** pendant plusieurs mois, animé par le souci constant de la réussite de nos lycéens dans leurs apprentissages d'une part, et par la **pérennité** de leur parcours d'autre part. Notre Etablissement a questionné la réforme, mobilisé l'ensemble de son atelier pédagogique, et déployé tout **son savoir-faire** afin de vous proposer un enseignement tourné continuellement vers **l'excellence**, ainsi qu'une scolarité tournée vers la **réussite**.

- Les **Cours Pi** s'engagent pour faire du parcours de chacun de ses élèves un **tremplin vers l'avenir**.
- Les **Cours Pi** s'engagent pour ne pas faire de ce nouveau Bac un diplôme au rabais.
- Les **Cours Pi** vous offrent **écoute** et **conseil** pour coconstruire une **scolarité sur-mesure**.

LE BAC DANS LES GRANDES LIGNES

Ce nouveau Lycée, c'est un enseignement à la carte organisé à partir d'un large tronc commun en classe de Seconde et évoluant vers un parcours des plus spécialisés année après année.



CE QUI A CHANGÉ

- Il n'y a plus de séries à proprement parler.
- Les élèves choisissent des spécialités : trois disciplines en classe de Première ; puis n'en conservent que deux en Terminale.
- Une nouvelle épreuve en fin de Terminale : le Grand Oral.
- Pour les lycéens en présentiel l'examen est un mix de contrôle continu et d'examen final laissant envisager un diplôme à plusieurs vitesses.
- Pour nos élèves, qui passeront les épreuves sur table, le Baccalauréat conserve sa valeur.

CE QUI N'A PAS CHANGÉ

- Le Bac reste un examen accessible aux candidats libres avec examen final.
- Le système actuel de mentions est maintenu.
- Les épreuves anticipées de français, écrit et oral, tout comme celle de spécialité abandonnée se dérouleront comme aujourd'hui en fin de Première.



A l'occasion de la réforme du Lycée, nos manuels ont été retravaillés dans notre atelier pédagogique pour un accompagnement optimal à la compréhension. Sur la base des programmes officiels, nous avons choisi de créer de nombreuses rubriques :

- **Suggestions de lecture** pour s'ouvrir à la découverte de livres de choix sur la matière ou le sujet.
- **Des séquences** pour mettre en pratique le raisonnement vu dans le cours et s'accaparer les ressorts de l'analyse, de la logique, de l'argumentation, et de la justification.
- **Le temps du bilan** pour souligner les points de cours à mémoriser au cours de l'année.
- **Pour aller plus loin** pour visionner des sites ou des documentaires ludiques de qualité.
- Et enfin... la rubrique **Les Clés du Bac by Cours Pi** qui vise à vous donner, et ce dès la seconde, toutes les cartes pour réussir votre examen : notions essentielles, méthodologie pas à pas, exercices types et fiches étape de résolution !

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SECONDE

Module 2 – Dynamiques et ruptures des États français et anglais à l'époque moderne

L'AUTEURE



Anne GOUZIN

« L'empathie, l'écoute, la patience et la bienveillance sont pour moi parmi les qualités principales de l'enseignant. » Professeure agrégée d'Histoire-Géographie formée en communication non-violente, écrivain public passionnée par les mots, les livres et les gens, Anne Gouezin vous entraînera ici avec passion à la découverte de l'Histoire-Géographie, au travers d'un module qu'elle a pensé comme un voyage documentaire.

PRÉSENTATION

Ce **cours** est divisé en chapitres, chacun comprenant :

- Le **cours**, conforme aux programmes de l'Education Nationale
- Des **exercices d'application et d'entraînement**
- Les **corrigés** de ces exercices
- Des **devoirs** soumis à correction (et **se trouvant hors manuel**). Votre professeur vous renverra le corrigé-type de chaque devoir après correction de ce dernier.

Pour une manipulation plus facile, les corrigés-types des exercices d'application et d'entraînement sont regroupés en fin de manuel.

CONSEILS À L'ÉLÈVE

Vous disposez d'un support de Cours complet : **prenez le temps** de bien le lire, de le comprendre mais surtout de l'**assimiler**. Vous disposez pour cela d'exemples donnés dans le cours et d'exercices types corrigés.

Vous pouvez rester un peu plus longtemps sur une unité mais travaillez régulièrement.

LES DEVOIRS

Les devoirs constituent le moyen d'évaluer l'acquisition de **vos savoirs** (« Ai-je assimilé les notions correspondantes ? ») et de **vos savoir-faire** (« Est-ce que je sais expliquer, justifier, conclure ? »).

Placés à des endroits clés des apprentissages, ils permettent la vérification de la bonne assimilation des enseignements.

Aux *Cours Pi*, vous serez accompagnés par un **professeur selon chaque matière** tout au long de votre année d'étude. Référez-vous à votre « Carnet de Route » pour l'identifier et découvrir son parcours.

Avant de vous lancer dans un devoir, assurez-vous d'avoir **bien compris les consignes**.

Si vous repérez des difficultés lors de sa réalisation, n'hésitez pas à le mettre de côté et à revenir sur les leçons posant problème. **Le devoir n'est pas un examen**, il a pour objectif de s'assurer que, même quelques jours ou semaines après son étude, une notion est toujours comprise.

Aux Cours Pi, chaque élève travaille à son rythme, parce que chaque élève est différent et que ce mode d'enseignement permet le « sur-mesure ».

Nous vous engageons à respecter le moment indiqué pour faire les devoirs. Vous les identifierez par le bandeau suivant :



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**



Il est **important de tenir compte des remarques, appréciations et conseils du professeur-correcteur**. Pour cela, il est **très important d'envoyer les devoirs au fur et à mesure** et non groupés. **C'est ainsi que vous progresserez !**

Donc, dès qu'un devoir est rédigé, envoyez-le aux *Cours Pi* par le biais que vous avez choisi :

- 1) Par **soumission en ligne** via votre espace personnel sur **PoulPi**, pour un envoi **gratuit, sécurisé** et plus **rapide**.
- 2) Par **voie postale** à *Cours Pi*, 9 rue Rebuffy, 34 000 Montpellier
*Vous prendrez alors soin de joindre une **grande enveloppe libellée à vos nom et adresse**, et **affranchie au tarif en vigueur** pour qu'il vous soit retourné par votre professeur.*

N.B. : *quel que soit le mode d'envoi choisi, vous veillerez à **toujours joindre l'énoncé du devoir** ; plusieurs énoncés étant disponibles pour le même devoir.*

N.B. : *si vous avez opté pour un envoi par voie postale et que vous avez à disposition un scanner, nous vous engageons à conserver une copie numérique du devoir envoyé. Les pertes de courrier par la Poste française sont très rares, mais sont toujours source de grand mécontentement pour l'élève voulant constater les fruits de son travail.*

VOTRE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE

Professeur des écoles, professeur de français, professeur de maths, professeur de langues : notre Direction Pédagogique est constituée de spécialistes capables de dissiper toute incompréhension.

Au-delà de cet accompagnement ponctuel, notre Etablissement a positionné ses Responsables pédagogiques comme des « super profs » capables de co-construire avec vous une scolarité sur-mesure.

En somme, le Responsable pédagogique est votre premier point de contact identifié, à même de vous guider et de répondre à vos différents questionnements.

Votre Responsable pédagogique est la personne en charge du suivi de la scolarité des élèves.

Il est tout naturellement votre premier référent : une question, un doute, une incompréhension ? Votre Responsable pédagogique est là pour vous écouter et vous orienter. Autant que nécessaire et sans aucun surcoût.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.

QUEL
EST
SON
RÔLE ?

Orienter les parents et les élèves.

Proposer la mise en place d'un accompagnement individualisé de l'élève.

Faire évoluer les outils pédagogiques.

Encadrer et **coordonner** les différents professeurs.

VOS PROFESSEURS CORRECTEURS

Notre Etablissement a choisi de s'entourer de professeurs diplômés et expérimentés, parce qu'eux seuls ont une parfaite connaissance de ce qu'est un élève et parce qu'eux seuls maîtrisent les attendus de leur discipline. En lien direct avec votre Responsable pédagogique, ils prendront en compte les spécificités de l'élève dans leur correction. Volontairement bienveillants, leur correction sera néanmoins juste, pour mieux progresser.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Une question sur sa correction ?

- faites un mail ou téléphonez à votre correcteur et demandez-lui d'être recontacté en lui laissant **un message avec votre nom, celui de votre enfant et votre numéro.**
- autrement pour une réponse en temps réel, appelez votre Responsable pédagogique.

LE BUREAU DE LA SCOLARITÉ

Placé sous la direction d'Elena COZZANI, le Bureau de la Scolarité vous orientera et vous guidera dans vos démarches administratives. En connaissance parfaite du fonctionnement de l'Etablissement, ces référents administratifs sauront solutionner vos problématiques et, au besoin, vous rediriger vers le bon interlocuteur.

QUAND
PUIS-JE
LE
JOINDRE ?

Du **lundi** au **vendredi** : horaires disponibles sur votre carnet de route et sur PoulPi.
04.67.34.03.00
scolarite@cours-pi.com



LE SOMMAIRE

Histoire-Géographie – Module 2 – Dynamiques et ruptures des Etats français et anglais à l'époque moderne

Bienvenue en Seconde	1
Introduction.....	2

CHAPITRE 1. L'affirmation de l'état dans le Royaume de France **3**

Q OBJECTIFS

- Comprendre et expliquer les différentes étapes et moyens de la construction de l'État en France entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles.
- Comprendre les enjeux de la guerre, de l'économie et le lien entre pouvoir et religion dans la construction de l'État.
- Connaître les caractéristiques de la monarchie absolue sous Louis XIV.
- Montrer l'affirmation de l'État en France dans ses multiples dimensions ainsi qu'à caractériser la monarchie française.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre une figure en perspective.
- Identifier les contraintes et les ressources d'un contexte historique.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Construire une carte mentale.
- Mettre en avant le rôle de la guerre dans l'affirmation du pouvoir monarchique.
- Mettre en avant l'extension du territoire soumis à l'autorité royale.
- Mettre en avant le pouvoir monarchique et les conflits religieux.
- Mettre en avant le développement de l'administration royale, la collecte de l'impôt et le contrôle de la vie économique.
- Mettre en avant la volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l'autorité royale.

Première approche.....	4
1. L'État contrôle et administre un territoire.....	5
2. L'État affirme sa puissance.....	13
3. L'État exerce un pouvoir absolu.....	17
Les Clés du Bac.....	22

CHAPITRE 2. Le modèle britannique et son influence..... 29

Q OBJECTIFS

- Comprendre comment l'Angleterre parvient à conserver la monarchie parlementaire face aux tentatives d'absolutisme de certains rois.
- Comprendre comment le modèle britannique inspire les philosophes des Lumières, notamment Voltaire.
- Comprendre les causes de la révolution américaine.
- Comprendre l'impact de la révolution américaine en France.
- Montrer comment l'ébauche d'un gouvernement représentatif ainsi que la définition de grands principes et de droits fondamentaux inspire les philosophes au cours du XVIII^{ème} siècle, et aboutit à la fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution.

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre un événement et une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique.
- S'approprier un questionnement historique.
- Mettre en avant l'évolution politique et sociale anglaise à la fin du XVII^{ème} siècle.
- Mettre en avant l'affirmation des droits du Parlement face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688.
- Mettre en avant l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières.
- Mettre en avant le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole.
- Mettre en avant la rédaction d'une constitution et ses enjeux.
- Mettre en avant les limites de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...).

Première approche..... 30

1. Le choix du parlementarisme en Angleterre..... 30

2. L'influence du modèle britannique sur la philosophie des Lumières..... 38

3. L'indépendance américaine..... 43

Les Clés du Bac 52

CHAPITRE 3. Les Lumières et le développement des sciences 59

Q OBJECTIFS

- Comprendre le contexte et les caractéristiques de la révolution copernicienne et de la révolution scientifique au XVII^{ème} siècle.
- Connaître quelques grands scientifiques des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.
- Connaître et décrire quelques avancées scientifiques majeures du XVII^{ème} siècle.
- Connaître et décrire quelques innovations techniques du XVIII^{ème} siècle.
- Montrer le rôle capital de l'esprit scientifique dans l'Europe des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles..

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Mettre un événement et une figure en perspective.
- Identifier les contraintes et les ressources d'un événement, d'un contexte historique.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.
- Mettre en avant l'essor de l'esprit scientifique au XVII^{ème} siècle.
- Mettre en avant sa diffusion et l'extension de ses champs d'application au XVIII^{ème} siècle (par exemple par L'Encyclopédie).
- Mettre en avant le rôle des physiocrates en France .
- Mettre en avant l'essor et l'application de nouvelles techniques aux origines de la « révolution industrielle ».
- Mettre en avant le rôle de femmes dans la vie scientifique et culturelle.

Première approche..... 60

1. La rupture scientifique du XVII^{ème} siècle 61

2. La diffusion de l'esprit scientifique au siècle des Lumières..... 68

Les Clés du Bac..... 76

Q OBJECTIFS

- Comprendre la division en trois ordres de la société française sous l'Ancien Régime.
- Savoir expliquer pourquoi cette société est inégalitaire.
- Connaître les mutations sociales du XVIII^{ème} siècle en France.
- Connaître et expliquer les mécanismes d'une jacquerie.
- Connaître les caractéristiques des sociétés urbaines au XVIII^{ème} siècle.
- Mettre en avant le poids de la fiscalité et des droits féodaux sur le monde paysan.
- Mettre en avant une amélioration progressive de la condition des paysans au XVIII^{ème} siècle.
- Mettre en avant le monde urbain comme lieu où se côtoient hiérarchies traditionnelles (juridiques) et hiérarchies nouvelles (économiques).
- Mettre en avant le maintien de l'influence de la noblesse.
- Mettre en avant les femmes d'influence dans le monde politique, littéraire, religieux...

Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier les contraintes et les ressources d'un contexte historique.
- Réaliser un graphique.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- S'approprier un questionnement historique.
- Procéder à l'analyse critique d'un document.

Première approche	86
1. Une société inégalitaire	87
2. Le monde agricole	94
3. Les sociétés urbaines	98
Les Clés du Bac	107



ESSAIS ET ROMANS

- **Louis XIV** *Jean-Christian Petitfils*
- **Journal d'un voyage à travers la France** *Sophie von La Roche*
- **Le contrat social** *Jean-Jacques Rousseau*
- **Traité sur la tolérance** *Voltaire*
- **De l'esprit des lois** *Montesquieu*
- **Jacques le fataliste** *Denis Diderot*

ATLAS

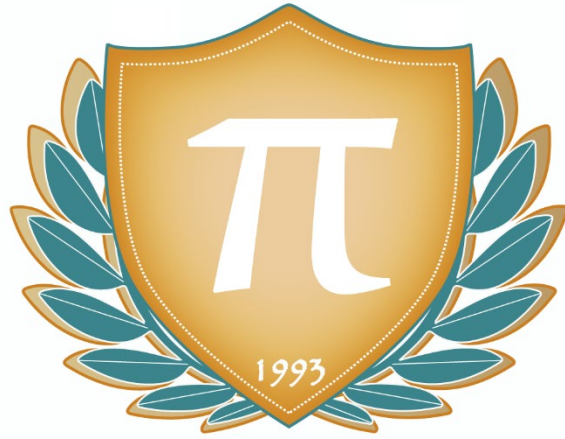
- **Atlas de l'Europe moderne - De la Renaissance aux Lumières** *Pierre-Yves Beaurepaire*
- **Histoire de la guerre de l'indépendance des États-Unis. Atlas** *HACHETTE LIVRE et la BNF*

BANDES DESSINNÉES

- **Les voyages de Loïs, tome 1 : le Versailles de Louis XIII** *Pâques, Presti, Martin*
- **Les voyages de Loïs, tome 3 : le Versailles de Louis XIV** *Pâques, Presti, Martin*
- **Les encyclopédistes** *José A. Pérez Ledo et Alex Orbe*
- **Voltaire, Le culte de l'ironie** *Jean-Michel Beuriot et Philippe Richelle*

FICTIONS ET DOCUMENTAIRES AUDIOVISUELS

- **La Princesse de Montpensier** *Bertrand Tavernier*
- **La Prise de pouvoir par Louis XIV** *Roberto Rossellini*
- **Le Roi danse** *Gérard Corbiau*
- **Les camisards** *René Allio*
- **Elizabeth** *Shekhar Kapur*
- **Marie Stuart, reine d'Écosse** *Josie Rourke*
- **Deux sœurs pour un roi** *Justin Chadwick*
- **Points de repères : épisode Encyclopédie, oser savoir**



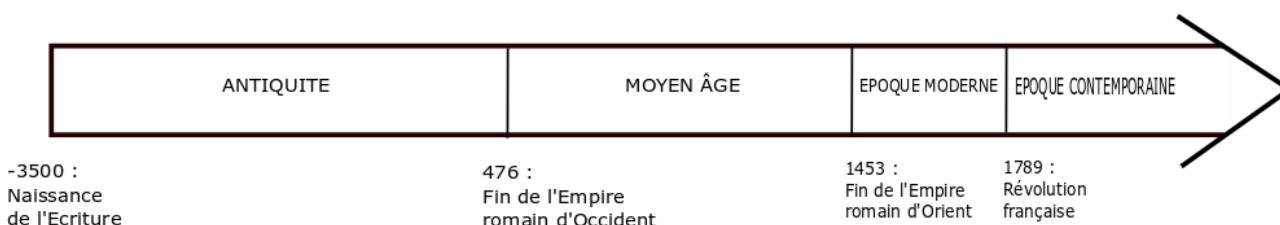
BIENVENUE EN SECONDE

L'Histoire vient du grec « historia » signifiant « enquête ». En Histoire, on va s'attacher à décrire, étudier et transmettre l'ensemble des événements importants du passé. Le grec Hérodote, considéré comme le père de l'Histoire, explique sa vision de l'Histoire :

« Hérodote d'Halicarnasse présente ici les résultats de son Enquête afin que le temps n'abolisse pas le souvenir des actions des hommes et que les grands exploits accomplis soit par les Grecs, soit par les Barbares, ne tombent pas dans l'oubli ; il donne aussi la raison du conflit qui mit ces deux peuples aux prises. »

On découvre ainsi certains des grands principes de l'Histoire : faire connaître les faits importants d'une époque aux générations futures, sans omission des différents acteurs. Au sens d'Hérodote, l'Histoire partage une caractéristique commune avec les sciences : l'impartialité face au récit des événements. Pourtant, nous verrons comment l'Histoire dépend du lieu, de l'époque et de celui qui l'écrit.

En France, actuellement, nous avons pour habitude de découper l'Histoire en quatre grandes époques : Antiquité, Moyen Âge, époque moderne et époque contemporaine.



Le choix des événements qui délimitent une période implique nécessairement de mettre en valeur certains faits par rapport à d'autres. Ces choix ne sont en rien dogmatiques et pour certains historiens, l'Antiquité termine plutôt avec la conversion de Clovis au catholicisme, en 496, qui marque le début du royaume des Francs tandis que l'époque moderne débute en 1492 avec la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, qui marque le début de la mondialisation. Nous constatons ainsi que la « périodisation » du temps dans l'histoire est une construction humaine.

En France, notre découpage en années et mois vient du calendrier julien, mis en place par l'empereur Jules César. Le mois de Juillet est le mois de Jules César tandis que le mois d'Août est celui de l'empereur Auguste, deux mois consécutifs qui comptent 31 jours ! Le calendrier grégorien, à l'initiative du pape Grégoire XIII, viendra corriger la répartition des années bissextiles du calendrier julien.

La représentation d'un temps linéaire sous la forme d'une flèche, organisé en années solaires et en siècles, est un modèle occidental mais d'autres modèles existent : on peut évoquer le calendrier hégirien islamique ou le calendrier hébraïque basés sur les cycles lunaires ou encore le calendrier cyclique des Mayas où l'on considèrerait que l'Histoire se répète par phase, et que les dieux reconstruisent les êtres humains au jour origine !

On pourra créer sa propre frise chronologique sur www.frisechronos.fr

INTRODUCTION

Au collège, vous avez étudié les quatre grandes périodes de l'Histoire, de l'Antiquité jusqu'à nos jours, et acquis de solides bases de culture générale. Le programme de lycée vous conduira à revisiter, dans les mêmes bornes chronologiques, les mutations des sociétés, des cultures et des formes politiques de notre histoire. L'objectif est de consolider vos connaissances, de les approfondir et de vous transmettre les outils nécessaires à une compréhension éclairée du monde.

À la fin de ce parcours, voire pendant, vous deviendrez des citoyens et pourrez participer en toute connaissance de cause à la vie politique de votre pays et de l'Union Européenne.

À travers les différents thèmes développés en seconde, vous examinerez les grandes étapes de **la formation du monde moderne**.

Vous débuterez par un retour à **l'Antiquité grecque**, berceau de la **démocratie**, et à **Rome**, creuset de la civilisation européenne.

Vous séjournerez ensuite dans la **Méditerranée médiévale au Moyen Âge**, afin de constater que les relations entre chrétiens et musulmans ne furent pas uniquement conflictuelles. Les échanges entre les deux cultures enrichissent en effet durablement l'Occident.

Le XV^{ème} siècle vous conduira à travers l'Atlantique, aux côtés de Christophe Colomb, où vous prendrez conscience des répercussions majeures de **la découverte du Nouveau Monde** : formation des premiers empires coloniaux, naissance du grand commerce atlantique, ébauche d'une première mondialisation. De retour en Europe, vous réfléchirez au progrès humain, auprès des **humanistes** et des **artistes de la Renaissance** au XVI^{ème} siècle, puis parmi les **scientifiques** et les **philosophes des Lumières** des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Vous rejoindrez la France pour comprendre comment, entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles, **le rôle de l'État** s'est affirmé, puis cristallisé autour du personnage du **monarque absolu**, formidablement incarné par Louis XIV.

L'analyse des **modèles britannique puis américain** vous conduira à vous interroger : n'était-il pas envisageable, en France également, d'élargir le principe de souveraineté et d'adopter des formes de gouvernements plus représentatifs ? Les **crispations de la société française**, en pleine mutation, à la fin des années 1780, vous paraîtront ainsi soudain beaucoup plus intelligibles.

Dans le même temps, vous apprendrez à **conceptualiser, justifier, critiquer, argumenter**, toutes choses essentielles à vos vies futures de lycéens, d'étudiants, de citoyens.

Quelques appréhensions ?

Songez que vous aurez, à travers ce long périple temporel, la chance de côtoyer **Périclès, l'empereur Auguste, Saladin, les Croisés, Michel-Ange, Érasme, les premiers protestants, Colbert, Galilée, Émilie du Châtelet, les va-nu-pieds...**

L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME DE FRANCE



La fin du Moyen Âge est marquée par le passage progressif du système féodal - dans lequel le roi de France, bien que premier allié de l’Église et considéré comme sacré, reste un suzerain dont l’autorité politique ne s’exerce guère en dehors du domaine royal - à l’ébauche d’une organisation politique et sociale au sein de laquelle le gouvernement royal se renforce et exerce son pouvoir sur des sujets. Les **Capétiens**, au **XII^{ème} siècle**, étendent le domaine et mettent en place une véritable **administration centrale** depuis Paris. Le roi dispose d’un conseil et d’une chambre des comptes, le parlement enregistre les édits, des baillis et des sénéchaux se chargent des affaires de justice et de finances en Province. La **guerre de Cent Ans** renforce encore le poids de l’État : les prélèvements **d’impôts** deviennent permanents, comme l’existence d’une **armée** au service de la royauté. Les limites du royaume s’agrandissent encore grâce aux acquisitions de Louis XI.

Cette évolution se poursuit entre les **XVI^{ème}** et **XVIII^{ème}** siècles. La notion d’État au sens moderne, c’est-à-dire d’une entité politique de plus en plus distincte de la personne qui la représente et qui exerce un pouvoir sur la population d’un territoire donné par le biais d’institutions, se précise. Elle est d’ailleurs contemporaine du règne de **François I^{er}**.

Elle aboutit à son apogée dans la théorie de **l’absolutisme** énoncée par **Bossuet** et personnifiée par le roi **Louis XIV** au **XVII^{ème}** siècle.

Q OBJECTIFS

- Comprendre et expliquer les différentes étapes et moyens de la construction de l’État en France entre les **XVI^{ème}** et **XVIII^{ème}** siècles.
- Comprendre les enjeux de la guerre, de l’économie et le lien entre pouvoir et religion dans la construction de l’État.
- Connaître les caractéristiques de la monarchie absolue sous Louis XIV.
- Montrer **l’affirmation de l’État en France dans ses multiples dimensions** ainsi qu’à **caractériser la monarchie française**.

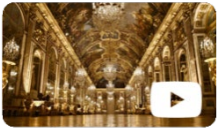
Q COMPÉTENCES VISÉES

- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre une figure en perspective.
- Identifier les contraintes et les ressources d’un contexte historique.
- Savoir lire et comprendre un texte, une carte.
- Construire une carte mentale.
- Mettre en avant le **rôle de la guerre** dans l’affirmation du pouvoir monarchique.
- Mettre en avant **l’extension du territoire** soumis à l’autorité royale.
- Mettre en avant le pouvoir monarchique et les **conflits religieux**.
- Mettre en avant le **développement de l’administration** royale, la collecte de l’impôt et le contrôle de la vie économique.
- Mettre en avant la **volonté du pouvoir royal de soumettre la noblesse ; les limites de l’autorité royale**.

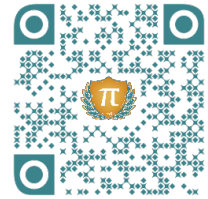


Première approche

Château de Versailles : les fêtes galantes, un bien curieux divertissement



Visionner le reportage suivant <https://youtu.be/fMaZ0vXqtcw> et répondre aux questions :



1. Quel est le sujet du reportage ?

.....

.....

2. Comment l'ambiance « louisquatorzienne » est-elle recrée ?

.....

.....

.....

3. Quelles sont les motivations des visiteurs interrogés ?

.....

.....

4. Comment se déroulait une fête galante au temps de Louis XIV ?

.....

.....

1. Le reportage évoque un bal costumé donné à Versailles qui reproduit « une fête galante ».
2. L'ambiance est recrée par les costumes d'époque, les mêmes divertissements qu'autrefois (chants lyriques, menuets), animés par des comédiens et des danseurs.
3. Ce sont des passionnés, historiens du costume, ils ont fait le déplacement depuis l'Italie.
4. Ces fêtes avaient lieu trois fois par semaine dans les appartements royaux, elles réunissaient les courtisans, ils jouaient, se divertissaient et mangeaient.

Depuis quelques années ont lieu chaque année, fin mai, à Versailles, les Fêtes galantes, de grandes soirées costumées qui permettent d'effectuer un voyage au temps de Louis XIV et des fêtes fastueuses offertes à la Cour. Le temps d'une soirée, des amateurs de costumes d'époque et d'histoire, venus du monde entier peuvent se croiser dans la galerie des Glaces, admirer des concerts dans la Chapelle royale et jouer aux courtisans. Savent-ils que ces soirées avaient bien d'autres motivations que le seul plaisir de la musique, de la danse et de la convivialité, mais qu'elles étaient pour le roi-soleil un instrument de domestication, de contrôle et de surveillance de la noblesse ? C'est ce que vous pourrez découvrir dans ce chapitre où il sera question de l'évolution de la notion d'État et de l'affirmation du pouvoir royal en France entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles.



La formation définitive du royaume de France



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

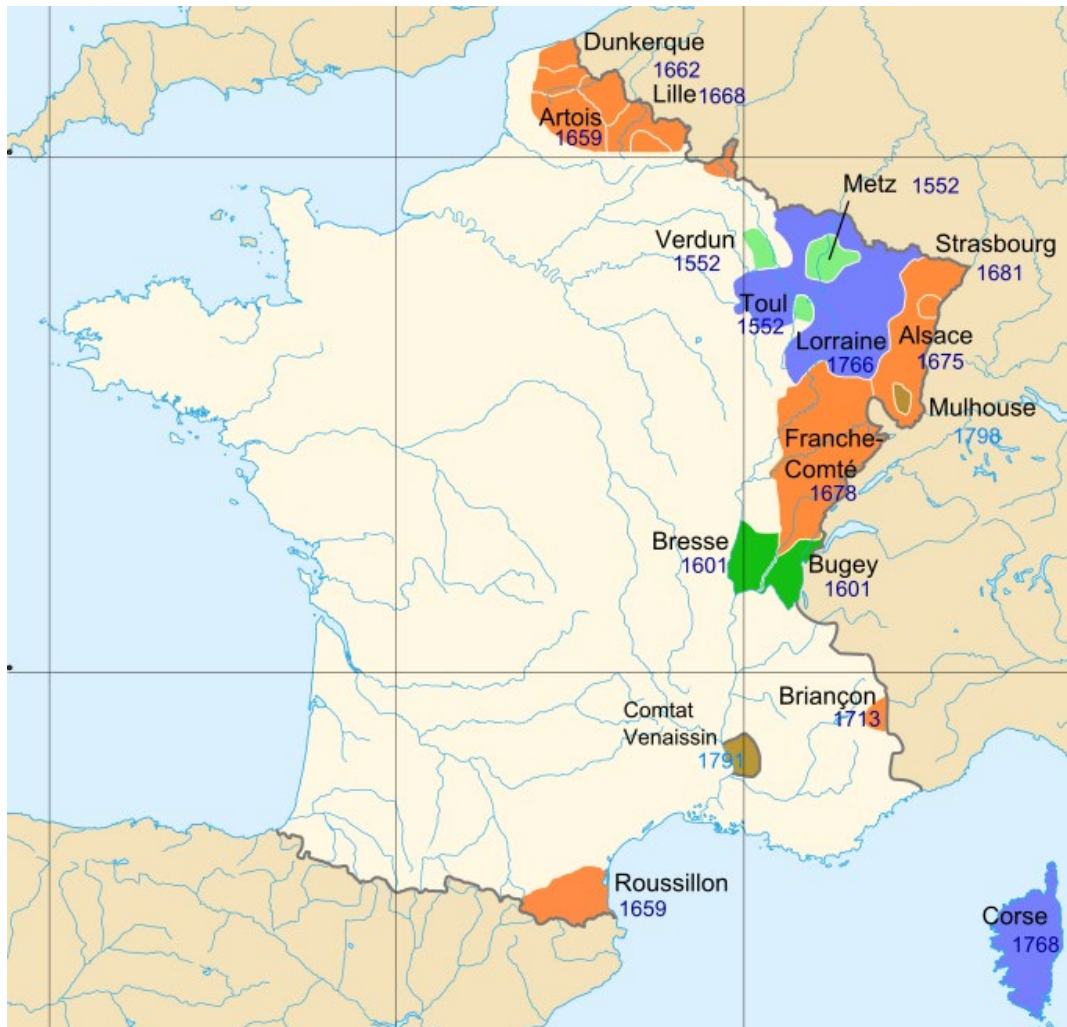
À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 1. Les fortifications Vauban

Sentinelles des limites territoriales, les fortifications de Vauban sont situées dans des paysages montagneux, maritimes et urbains. Ces lieux choisis et sublimes par Vauban portent l’empreinte de ses constructions.



Document 2. Le royaume de France d'Henri II à la Révolution (de 1552 à 1798)



Légende :

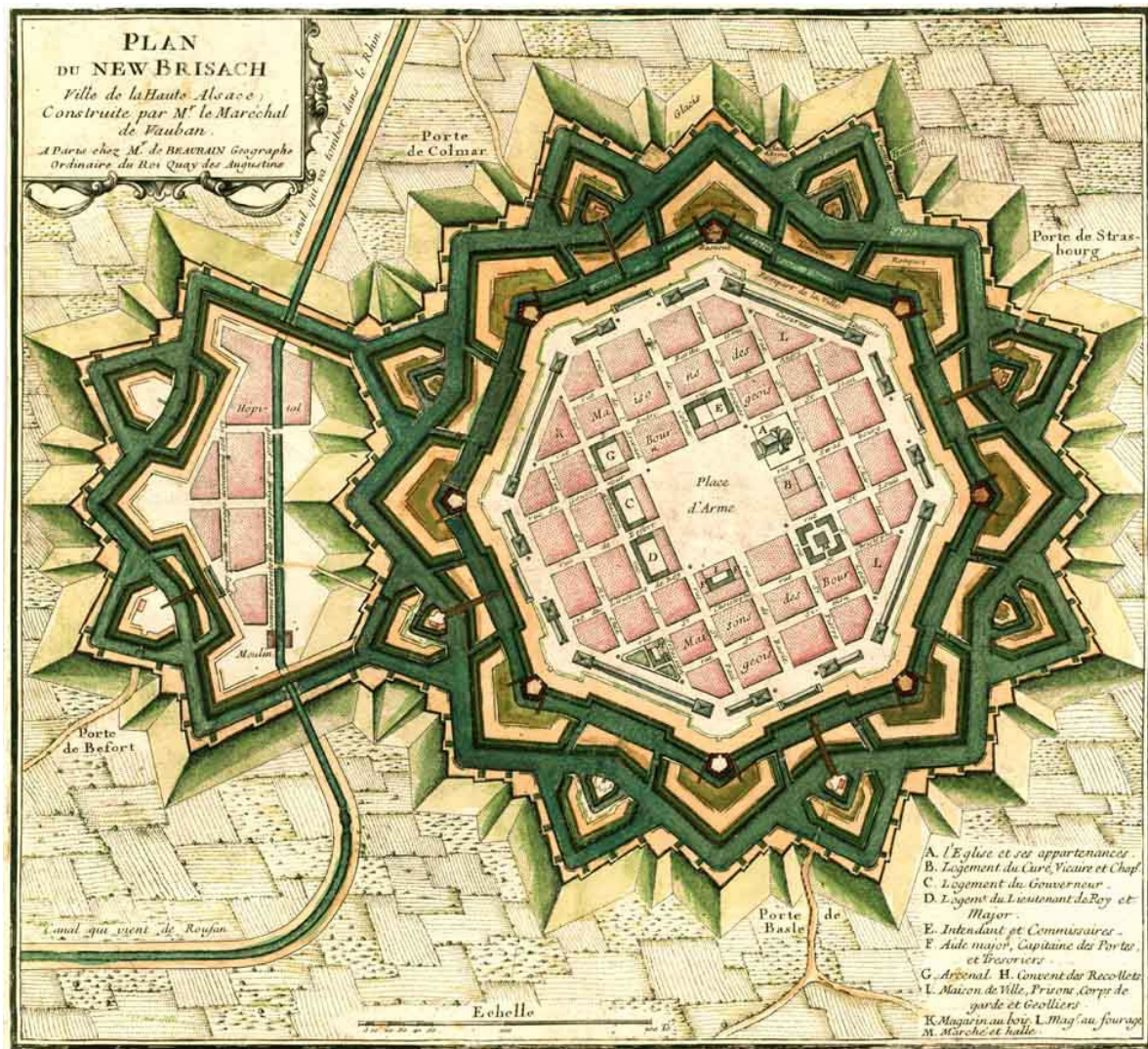
 Henri II	Henri II	 1552 : Metz, Verdun, Toul
 Henri IV	Henri IV	 1601 : Bresse, Bugey
 Louis XIV	Louis XIV	 1659 : Roussillon
 1662 : Dunkerque		
 1668 : Lille		
 1675 : Alsace		
 1678 : Franche-Comté		
 1681 : Strasbourg		
 Louis XV	Louis XV	 1713 : Briançon
 1766 : Lorraine		
 1768 : Corse		
 Révolution	Révolution	 1791 : Comtat Venaissin
		 1798 : Mulhouse

Document 3. Le pré carré de Vauban

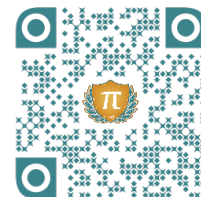
Vauban voulut faire de la France « un pré carré », selon son expression, protégé par une ceinture de citadelles. Il dota donc la France de forts qui la rendirent inviolée de Louis XIV à la fin du XVIII^{ème} siècle. Homme lucide, franc et sans détours, il préférait le langage de la vérité : « [...] je préfère la vérité, quoique mal polie, à une lâche complaisance qui ne serait bonne qu'à vous tromper [...] je sais mon devoir, aux règles duquel je m'attache [...]. Trouvez donc bon, s'il vous plaît, qu'avec le respect que je vous dois, je vous dise librement mes sentiments [...]. »

Lettre à Louvois, 1668

Document 4. Plan de la citadelle de Neuf-Brisach



Document 5. La volonté d'aménager le territoire, le creusement du Canal du Midi : www.lauragais-tourisme.fr/ma-destination/le-canal-du-midi/histoire-du-canal-du-midi/



Des frontières définitives

1. Dans quelles directions s'étend le territoire du royaume de France ?

.....

2. Quel roi œuvre le plus à l'agrandissement de ce territoire ? À quelles dates ?

.....

3. Quelles régions sont rattachées à la France ?

.....

Un territoire protégé

4. Comment le territoire est-il protégé ?

5. Qui se charge de l'édification de ces forteresses ?

6. Quelle forme ont les citadelles Vauban ?

Un territoire aménagé

7. À quelles dates est creusé le canal du Midi ?

8. Qui en est l'architecte ?

9. Quel est l'objectif ?

10. Par qui est-il consolidé entre 1686 et 1694 ?

Le royaume de France au début du XVI^{ème} siècle n'a pas encore de frontières fixes (la cartographie est encore hésitante, la notion de territoire royal et de ses limites, au sens géographique, est vague). En deux siècles, grâce aux **conquêtes** royales – ou par mariage, comme c'est le cas pour l'acquisition de la Lorraine en 1738 – le territoire atteint sa forme quasi définitive et les frontières se fixent.

L'état les protège en confiant à l'architecte **Vauban** la construction de **citadelles fortifiées**. Une réflexion sur **son organisation spatiale** est menée et conduit à certains **aménagements**, comme le creusement du **Canal du Midi** par Pierre-Paul Riquet.

1. Le territoire s'étend au nord et à l'est.
2. C'est Louis XIV qui l'agrandit le plus, entre 1669 et 1713.
3. Louis XIV conquiert l'Alsace, la Franche-Comté, l'Artois.
4. Le territoire est protégé par des forteresses : « une ceinture de citadelles », qui le rendront inviolable jusqu'au XVIII^{ème} siècle.
5. C'est l'architecte Vauban.
6. Ces citadelles ont une forme d'étoile.
7. Le canal est construit sous le règne de Louis XIV, entre 1667 et 16681.
8. Il s'agit de Pierre-Paul RIQUET.
9. Il s'agit de relier l'Atlantique à la méditerranée, en évitant le détroit de Gibraltar.
10. Il est consolidé par Vauban.



L'unification du royaume

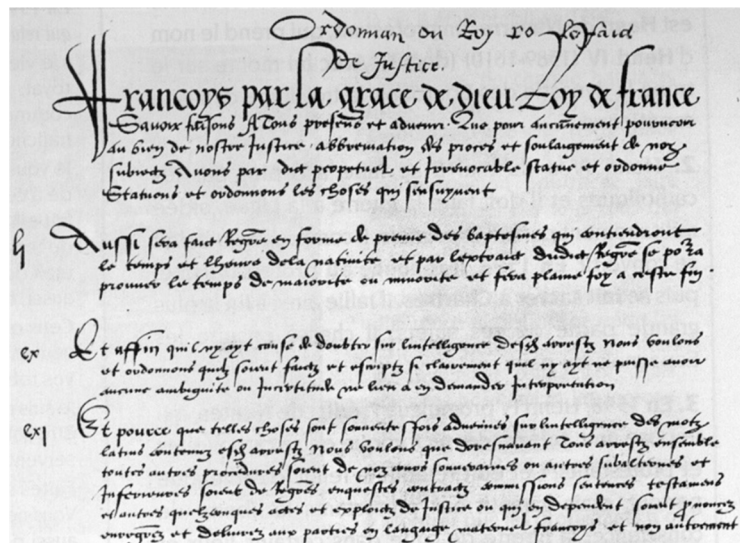
L'ordonnance de Villers-Cotterêts et la construction administrative française



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 6. Extraits de l'ordonnance de Villers-Cotterêts prise par François I^{er} en 1539



« **Art. 51** - Aussi sera tenu registre pour preuve des baptêmes, lesquels contiendront le temps et l'heure de la naissance, et dont l'extrait servira à prouver le temps de la majorité ou de la minorité et fera pleine foi à cette fin.

Art. 110 - Que les arrêts soient clairs et compréhensibles, et afin qu'il n'y ait pas de raison de douter sur le sens de ces arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement qu'il ne puisse y avoir aucune ambiguïté ou incertitude, ni de raison d'en demander une explication.

Art. 111 - Et parce que de telles choses sont arrivées très souvent, à propos de la [mauvaise] compréhension des mots latins utilisés dans lesdits arrêts, nous voulons que dorénavant tous les arrêts ainsi que toutes autres procédures, que ce soit de nos cours souveraines ou autres subalternes et inférieures, ou que ce soit sur les registres, enquêtes, contrats, commissions, sentences, testaments et tous les autres actes et exploits de justice qui en dépendent, soient prononcés, publiés et notifiés aux parties en langue maternelle française, et pas autrement. »

1. Présenter le document.

.....

.....

.....

2. Quel article instaure le français comme langue officielle du droit et de l'administration ? Pourquoi est-ce nécessaire ?

.....

.....

3. Quel article met en place une forme d'état civil ?

.....

.....

4. Quel article évoque l'obligation de fixer les arrêts de justice par écrit ? Pourquoi est-ce nécessaire ?

.....

.....

5. Montrer qu'il s'agit d'une volonté d'unification du royaume.

.....

.....

.....

.....

.....

1. Il s'agit de l'ordonnance de Villers-Cotterêts prise par le roi François I^{er} en 1539.
2. Il s'agit de l'article 111. Il est nécessaire car le Latin n'est pas toujours compris.
3. Il s'agit de l'article 51.
4. Il s'agit de l'article 110.
5. En décidant d'utiliser le français comme langue officielle de tous les documents rédigés à l'intérieur du royaume, la France est unifiée administrativement et par le droit. L'utilisation des registres paroissiaux montre la volonté de mieux connaître (contrôler ?) la population qui se trouve à l'intérieur des frontières.

En légiférant pour l'ensemble du territoire, en imposant le **français** comme la langue du droit et de l'administration - ce qui rend les textes de lois accessibles au plus grand nombre - en donnant une valeur légale aux outils d'enregistrement des baptêmes, François I^{er} confère au royaume de France une **unité politique, centralisée et placée sous sa seule autorité**. L'ordonnance de Villers-Cotterêts est ainsi considérée comme la première étape de la formation de la justice française.



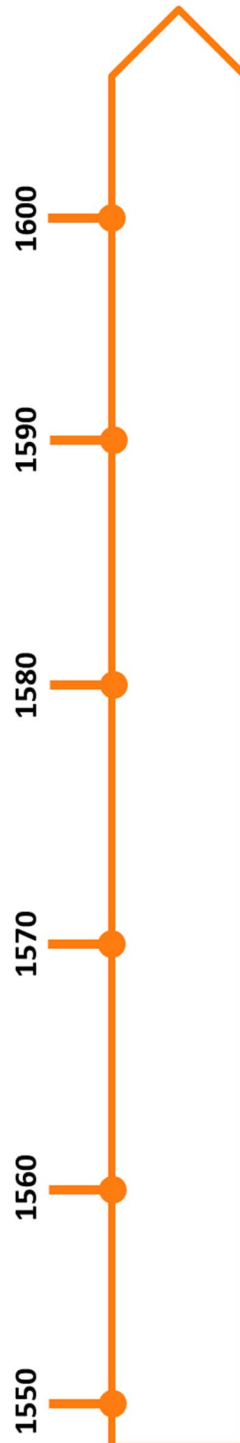
La pacification du royaume : l'Édit de Nantes, 1598



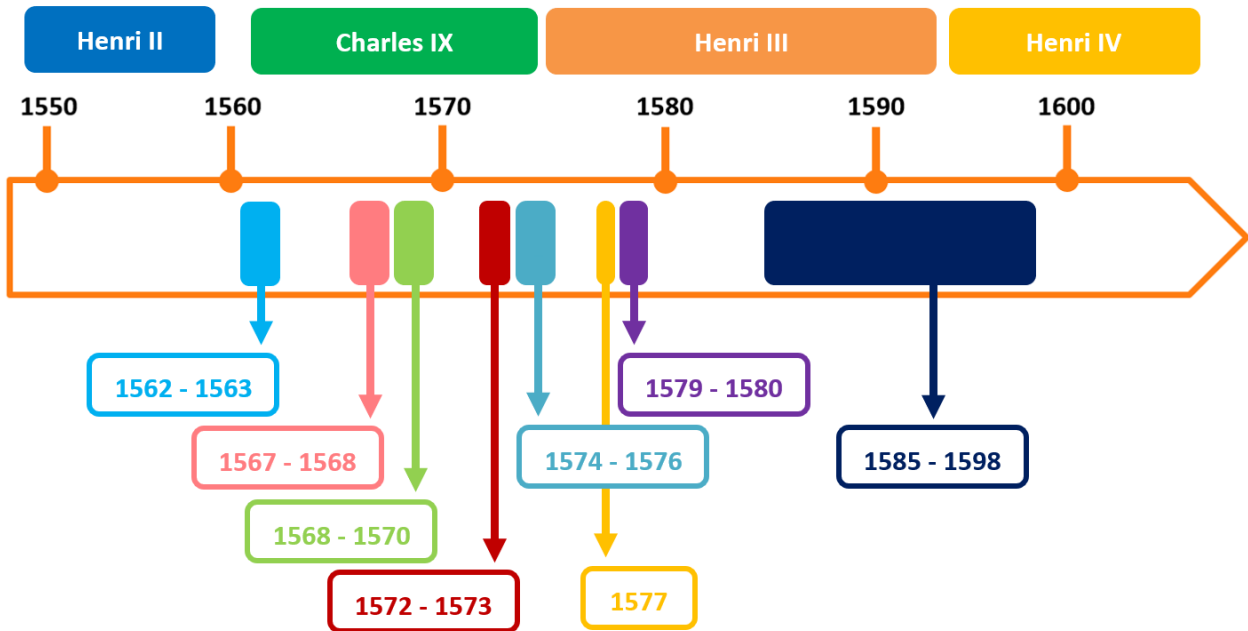
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées.

Document 7. Construire une chronologie des guerres de religion. Recherchez sur internet les dates des guerres de religion en France et placez-les correctement sur la frise ci-dessous. Indiquez aussi les dates ainsi que leur nom des règnes des rois de France qui se succèdent pendant cette même période.



Document 7. Chronologie des guerres de religions



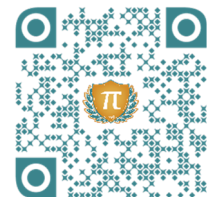
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées



Document 8. Le massacre de la Saint Barthélémy

<https://youtu.be/us20iA2N-Hs&t=4s>



Document 9. L'Édit de Nantes de Henri IV, 1598

Art. 2. Défendons à tous nos sujets, de quelque état et qualité qu'ils soient, d'en renouveler la mémoire, s'attaquer, ressentir, injurier, ni provoquer l'un l'autre par reproche de ce qui s'est passé. [...]

Art. 3. Ordonnons que la religion catholique [...] sera rétablie en tous lieux et endroits de notre royaume [...] pour y être paisiblement et librement exercée.

Art. 6. Avons permis et permettons à ceux de la religion prétendue réformée¹ de vivre et demeurer par toutes les villes [...] de notre royaume [...] sans être enquis, vexés, molestés ni astreints à faire chose pour le fait de la religion contre leur conscience.

Art. 22. Ordonnance qu'il ne sera fait aucune différence entre les religions pour être admis dans les universités, collèges et écoles, dans les hôpitaux.

Édit de Nantes, 1598.

En utilisant les documents 7, 8 et 9, rédigez un court paragraphe qui explique comment et pourquoi l'Édit de Nantes pacifie la France.

.....

.....

.....

Dans la deuxième moitié du XVI^{ème} siècle, huit guerres de religion ensanglantent le royaume et divisent les Français. Le massacre de la Saint Barthélémy en 1572 est un moment particulièrement tragique de cette histoire, qui marque l'« apogée de la violence religieuse au XVI^{ème} siècle ». Henri IV, protestant, obligé de se convertir au protestantisme pour monter sur le trône de France (tous les rois de France sont catholiques) met fin en 1598 à ces épisodes sanglants par la publication de l'Édit de Nantes : les protestants ont le droit de pratiquer librement leur culte en France. La France est pacifiée.



L’AFFIRMATION DE L’ÉTAT DANS LE ROYAUME FRANCE

L’État affirme sa puissance



Le rôle des guerres dans l’affirmation du pouvoir royal

« J’ai trop aimé la guerre »

Louis XIV

La guerre est utile à la monarchie pour diverses raisons. Expression de la **souveraineté du roi** en tant que chef militaire, elle met en valeur la figure royale comme étant celle du « roi guerrier ». Louis XIV aimait ainsi se faire représenter en chevalier victorieux, comme on le voit sur ce tableau de **Pierre Mignard**, commandé alors qu’il vient de s’emparer de la Ville de Maastricht en 1673. Il apparaît vêtu à la manière d’un général romain, couronné de lauriers par l’allégorie de la victoire, tenant dans sa main le bâton de commandement, symbole de son pouvoir militaire. Il occupe tout l’espace du tableau, ses troupes apparaissant en retrait.

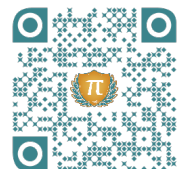


La guerre est aussi l'expression de la puissance vis-à-vis des rivaux européens. Et elle agit comme renforcement des pouvoirs de l'État sur le territoire et les populations, par le biais des administrations qui la servent, l'administration fiscale notamment. Elle nécessite en effet d'importants moyens financiers. Des **intendants de « justice, police, finances »** sont envoyés dans les provinces afin de relayer les ordres du roi et de veiller au bon déroulement des prélèvements fiscaux. Ces intendants deviennent permanents à partir de 1635, sous Louis XIII, alors que le financement de la Guerre de Trente Ans entraîne une forte augmentation des impôts. Leur présence et leur action renforcent le poids de l'administration et de l'autorité royales.

- Entre 1494 et 1559 ont lieu les guerres d'Italie, menées par François I^{er} contre Charles Quint.
- Louis XIII s'engage dans la Guerre de Trente Ans entre 1618 et 1648.
- Entre 1689 et 1697, Louis XIV mène la guerre de la Ligue d'Augsbourg.
- Entre 1701 et 1713, il se bat dans la guerre de succession d'Espagne.



Voir : www.lumni.fr/video/louis-xiv-a-la-conquete-de-nouveaux-territoires





Colbert développe une politique maritime et mercantiliste, et fonde la Cie des Indes et du Levant

« Il n’y a rien de plus nécessaire dans un État que le commerce [...]
Le commerce est une guerre d’argent. »
Colbert

L'économie est un autre moyen, pour un État, de renforcer et d'affirmer sa puissance. C'est l'objectif de la politique menée par Colbert sous Louis XIV.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 11. Colbert et la guerre économique

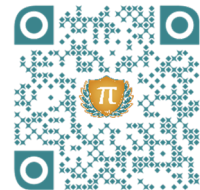
« Je crois que l'on demeurera facilement d'accord de ce principe, qu'il n'y a que l'abondance d'argent dans un État qui fasse la différence de sa grandeur et de sa puissance. »

Colbert, Mémoires sur le commerce, 3 août 1664.



Document 12. La politique mercantiliste de Colbert (Lumni).

www.lumni.fr/video/colbert-et-la-politique-mercantiliste



Document 13. La Compagnie des Indes en France

« Durant la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, la France est ravagée par les guerres de Religion. Affaibli, le pouvoir royal vacille. Les temps ne sont pas à l'organisation d'expéditions commerciales complexes à destination de l'Asie. Quelques aventuriers français s'y risquent mais aucune des initiatives entreprises ne dispose de la surface financière et de l'organisation de leurs tout-puissants concurrents hollandais et anglais. Louis XIV est convaincu qu'il lui faut rétablir la puissance navale de la France pour rendre sa grandeur au royaume. Dès 1661, il nomme Jean-Baptiste Colbert intendant des finances. Cumulant de nombreuses charges dont celle de secrétaire d'État de la Marine, Colbert favorise le développement industriel, commercial et colonial de la France et fonde la première grande compagnie de commerce maritime française. »

Document 14. Les privilèges de la Compagnie des Indes

« La Compagnie des Indes orientales a pour but de "procurer au royaume l'utilité du commerce [d'Asie] et d'empêcher que les Anglais et les Hollandais n'en profitassent seuls comme ils l'avaient fait jusqu'alors". La déclaration royale du 27 août 1664 en énonce les privilèges : monopole du commerce avec l'Orient, droit de propriété des terres occupées, droit de justice souveraine, droit de battre monnaie, d'établir des garnisons, d'armer des navires de guerre et de commerce, jusqu'au droit d'esclavage. Son champ d'action s'étend des côtes d'Afrique au Japon, en incluant Madagascar et les Mascareignes, les côtes de la mer Rouge, de Malabar et de Coromandel, le Bengale, la Chine. Née d'une Initiative régaliennne (royale) et non marchande, ses débuts sont peu encourageants. En 1706, elle passe aux mains d'armateurs malouins qui la renflouent. »

À l'aide des documents, construire une carte mentale qui résume l'essentiel à savoir sur la politique économique de Colbert.

Ses objectifs :

- Accroître les finances de l'État (« la guerre d'argent »)
- Montrer la grandeur et la puissance de la France,
- Rétablir la puissance navale de la France
- Favoriser le développement industriel, commercial et colonial de la France
- Concurrencer les Anglais et les Hollandais

Sa politique industrielle :

- Protectionnisme : Taxation des importations voire interdiction de certaines importations, comme la soie.
- Créations de manufactures haut de gamme, fait venir des artisans étrangers : la Manufacture des Gobelins par ex qui fabrique des tapisseries ou celle de Saint-Gobain qui fabrique des miroirs



Colbert

Intendant général des Finances de Louis XIV et secrétaire d'État de la Marine



Sa politique commerciale :

La création de la Compagnie des Indes orientales en 1664

- Récupère le thé et les porcelaines d'Asie
- Détient de nombreux privilèges et monopole
- Un champ d'action étendu, depuis les côtes de l'Afrique jusqu'au Japon, de nombreux comptoirs en Inde
- Des débuts peu encourageants, elle passe dans les mains de marchands marsouins qui la renflouent.

03

L'AFFIRMATION DE L'ÉTAT DANS LE ROYAUME FRANCE

L'État exerce un pouvoir absolu



Une monarchie absolue de droit divin

Selon la monarchie française, le roi de France est un monarque sacré : il ne tient sa couronne que de Dieu et, selon la formule consacrée, est « empereur en son royaume ».



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ce document répondez aux questions associées

Document 15. Définition de l'absolutisme par Bossuet (1627-1704). Bossuet est un Prélat, théologien et écrivain français. Évêque de Condom en 1669, il est précepteur de Louis XIV de 1670 à 1680

Article II. L'autorité royale est sacrée.

- I. Proposition. Dieu établit les rois comme les ministres, et règne par eux sur les peuples. [...] toute puissance vient de Dieu. Le Prince, ajoute saint Paul, est ministre de Dieu pour le bien : si vous faites le mal, tremblez, car ce n'est pas en vain qu'il a le glaive ; et il est ministre de Dieu, vengeur des mauvaises actions. Les princes agissent donc comme ministres de Dieu, et ses lieutenants sur la terre. C'est par eux qu'il exerce son empire. [...] C'est pour cela [...] que le trône royal n'est pas le trône d'un homme, mais le trône de Dieu même. [...] Il gouverne donc tous les peuples, et leur donne à tous leurs rois [...].
- II. Proposition. La personne des rois est sacrée. Il paraît de tout cela que la personne des rois est sacrée, et qu'attenter sur eux c'est un sacrilège. Dieu les fait oindre par les prophètes d'une onction sacrée, comme il fait oindre les pontifes et ses autels. Mais même sans l'application extérieure de cette onction, ils sont sacrés par leur charge, comme étant les représentants de la majesté divine, députés par la providence à l'exécution de ses desseins. [...]
- III. Proposition. On doit obéir au prince par principe de religion et de confiance. [...] le prince est le ministre de Dieu [...]. Il est donc nécessaire que vous lui soyez soumis, non seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience. C'est pourquoi il le faut servir non à l'oeil comme pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un coeur sincère comme à Jésus-Christ. [...]

Bossuet, Jacques Bénigne, Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le dauphin, Paris, 1709.

1. Présentez le document.

.....

.....

.....

2. A qui s'adresse le texte ?

.....

.....

3. Résumer chaque proposition de Bossuet en une phrase.

.....

.....

.....

.....

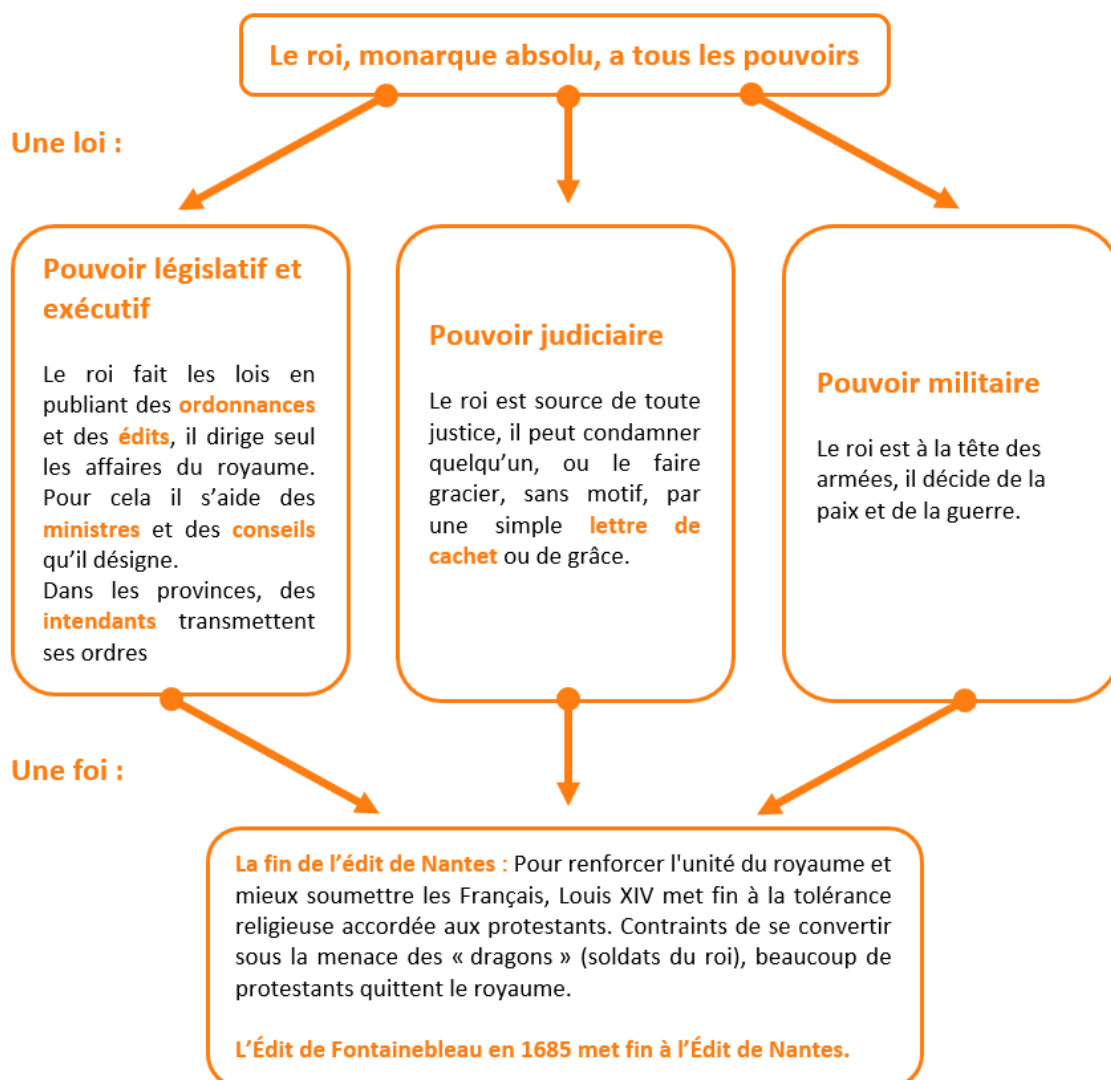
1. Le document est un texte de 1709, extrait de l'ouvrage Politique tirée des propres paroles de l'Écriture sainte à Monseigneur le dauphin, son auteur est Bossuet, évêque et théologien, qui fut le précepteur de Louis XIV.
2. Le texte s'adresse au Dauphin, c'est-à-dire au futur roi.
3. Les rois tiennent leur pouvoir de dieu. La cérémonie du sacre est le symbole de l'origine sacrée du pouvoir royal. Les sujets du roi doivent lui obéir comme ils obéissent à Dieu.

Bossuet, précepteur de Louis XIV entre 1670 et 1680, théorise l'absolutisme et le droit divin. Il établit un parallèle entre les pouvoirs détenus par Dieu sur le monde et ceux du roi en son royaume. À l'image de Dieu, le roi est le seul détenteur de tous les pouvoirs qu'il incarne. C'est l'affirmation du **principe du droit divin**. En conséquence, les sujets du roi lui doivent obéissance, comme ils doivent obéissance à Dieu lui-même. Désobéir au roi n'est pas seulement porter atteinte à l'État ou à une personne, c'est un sacrilège, c'est-à-dire un crime commis contre le sacré. La cérémonie du **sacre** est un rituel qui exalte l'origine divine de la monarchie. Il commémore le baptême de Clovis à Reims en 496, qui a fait du roi de France le « fils aîné de l'Église » et le Lieutenant de dieu sur terre.



Louis XIV : un roi, une foi, une loi

L'absolutisme, c'est placer dans les mains d'une seule personne tous les pouvoirs, le droit divin permettant de légitimer cette position par la religion. Il paraît donc nécessaire et logique, afin que tous les sujets du roi lui soient soumis, qu'ils adoptent la même religion que lui. C'est la décision que prend Louis en 1685.





Versailles : un instrument de pouvoir

Louis XIV a été marqué dans sa jeunesse par la **Fronde**. Des membres de la noblesse ont comploté et ont tenté de le renverser. Pour les mettre au pas, il les rassemble sous sa surveillance au **château de Versailles**.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 16. Le château de Versailles vu du ciel



Document 17. Saint-Simon et la Cour

« Les fêtes fréquentes, les promenades particulières à Versailles, les voyages furent des moyens que le roi saisit pour distinguer et pour mortifier en nommant les personnes qui à chaque fois en devaient être, et pour tenir chacun assidu et attentif à lui plaire. Il sentait qu'il n'avait pas à beaucoup près assez de grâces à répandre pour faire un effet continu. Il en substitua donc aux véritables d'idéales, par la jalousie, les petites préférences qui se trouvaient tous les jours, et pour ainsi dire, à tous moments, par son art. [...].

Non seulement il était sensible à la présence continuelle de ce qu'il y avait de distingué, mais il l'était aussi aux étages inférieurs. Il regardait à droite et à gauche à son lever, à son coucher, à ses repas, en passant dans les appartements, dans ses jardins de Versailles, où seulement les courtisans avaient la liberté de le suivre ; il voyait et remarquait tout le monde, aucun ne lui échappait, jusqu'à ceux qui n'espéraient pas même être vus. [...] Louis XIV s'étudiait avec grand soin à être bien informé de ce qui se passait partout, dans les lieux publics, dans les maisons particulières, dans le commerce du monde, dans le secret des familles et des maisons. Les espions et les rapporteurs étaient infinis. »

Duc de Saint-Simon, Mémoires, 1739-1749

1. Quel effet le roi veut-il obtenir en donnant cette architecture à Versailles ?

.....

.....

.....

2. Par quels moyens Louis XIV parvient-il à domestiquer la noblesse ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Le roi veut montrer que depuis le lieu où il réside, son pouvoir rayonne sur le reste du royaume. Il est au centre de toute chose et de tous.
2. Le château de Versailles est pour Louis XIV un instrument de surveillance et de contrôle. Les nobles, invités à y résider, sont infantilisés par le roi qui les soumet aux règles strictes de l'étiquette. La cour en espérant obtenir les faveurs du roi, lui est soumise et obéissante. Elle se plie à un rituel qui exalte sa puissance, tout en étant sous sa surveillance constante. De plus, Louis XIV pratique l'espionnage : « les espions et les rapporteurs étaient infinis ».



Les limites de la Monarchie absolue

Cependant, le roi ne peut pas faire totalement ce qu'il veut. Son pouvoir reste limité par les **lois fondamentales du royaume** : la loi salique empêche les femmes d'hériter de la couronne, le roi doit être **catholique** et il lui est interdit de vendre le domaine royal. Les **Parlements** - cours souveraines qui rendent la justice en son nom et enregistrent les édits royaux – ont un droit de remontrance.

CONCLUSION

Avec le règne de Louis XIV, la toute-puissance royale semble sans limite. Le roi, lieutenant de dieu sur terre, exerce les pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire et militaire, sans contrôle, sur l'ensemble de ses sujets – qui ont dû adopter la même religion que lui ou s'exiler. Ceux-ci vivent à l'intérieur d'un territoire connu et protégé. « Toute puissance, toute autorité réside dans la main. Tout ce qui se trouve dans notre pays nous appartient. Les rois sont seigneurs absolus » : voici ce qu'il enseigne à son héritier dans ses Mémoires en 1661. L'affirmation de l'État dans le royaume de France semble accomplie.



L'ESSENTIEL À RETENIR

Au début du XVI^{ème} siècle, la notion d'État, d'ailleurs contemporaine du temps de François I^{er}, prend forme en France. Le système féodal appartient déjà au passé. Le domaine royal s'est considérablement agrandi, une administration centrale gère les affaires du royaume depuis Paris, les prélèvements d'impôts royaux sur les populations vivant dans le royaume sont devenus permanents, celui-ci est défendu par une armée au service du roi.

Entre les XVI^{ème} et XVIII^{ème} siècles, cette notion se renforce, en même temps que s'affirme le pouvoir royal. L'État et son gouvernement exercent leur autorité sur un espace qui prend peu à peu sa forme définitive, grâce aux conquêtes et aux rattachements de régions au nord et à l'est. **Le Roussillon, Briançon, la Franche-Comté, l'Alsace, la Lorraine, l'Artois sont intégrés à la France** et lui donnent son aspect actuel. Des citadelles fortifiées, construites par l'ingénieur **Vauban**, protègent les frontières, qui resteront inviolées jusqu'à la Révolution française. Le territoire du royaume de France est bien le **pré carré** de la monarchie française. L'intérieur de ce territoire est peu à peu unifié et gouverné de façon centralisée : par **l'ordonnance de Villers-Cotterêts**, François I^{er} crée en 1539 un début **d'état civil** et impose le **français** comme langue juridique et administrative officielle. Les décisions royales, prises pour tous à l'intérieur du royaume, pourront être connues de tous. Impôts, langue, lois, armée sont à présent des éléments communs et permanents aux habitants qui vivent dans le royaume de France.

Par la **guerre militaire** et par la **guerre économique**, la monarchie française affirme dans le même temps sa puissance et son autorité, à la fois envers ses sujets et envers ses rivaux européens. Les guerres d'Italie, de Trente Ans, de la Ligue d'Augsbourg, de la guerre d'Espagne, entre la fin du XV^{ème} siècle et le début du XVIII^{ème} siècle permettent aux rois d'agrandir le royaume et de signifier à leurs sujets leur valeur et leur gloire. Le **mercantilisme**, pratiqué sous Louis XIV par son ministre **Colbert**, lance la France dans le **grand commerce maritime** – création de la Compagnie des Indes orientales en 1664 – et développe son industrie, notamment par le biais des **manufactures** de luxe.

L'affirmation de l'autorité toute puissante du souverain sur ses sujets atteint son apogée sous le règne de Louis XIV, qui s'érige en **monarque absolu** et dirige seul les affaires du royaume, avec l'aide de son administration centralisée à Versailles. Le roi dispose de tous les pouvoirs. **Le droit divin** est théorisé, le roi-soleil impose une seule religion aux Français, la sienne. Les protestants, tolérés depuis l'Édit de Nantes de Henri IV, qui avait mis fin aux guerres de religion, sont de nouveau persécutés. Grâce aux rituels de Cour qu'il met en place à **Versailles**, autour de sa personne, il domestique et contrôle la noblesse dont il se méfie depuis la Fronde. La notion d'État, telle qu'elle se définit au sens moderne du terme, se confond bien avec la monarchie française.

NB : attention, la célèbre citation attribuée à Louis XIV : « L'État, c'est moi », si elle semble lui convenir parfaitement, n'est en réalité pas de lui !

- **État** : entité politique qui exerce un pouvoir sur la population d'un territoire donné par le biais d'institutions
- **Monarchie** : régime politique dirigé par un roi
- **Absolutisme** : régime politique dans lequel le chef de l'Etat détient un pouvoir absolu, qui n'est soumis à aucun contrôle
- **Droit divin** : justification d'un régime politique par la religion
- **Mercantilisme** : doctrine économique selon laquelle la puissance d'un État dépend de ses réserves en or et en argent, et qui se traduit par le développement du commerce extérieur et l'adoption de doctrines protectionnistes.

PERSONNAGES CLÉS

François I^{er}
1494-1547



Roi de France de 1515 à sa mort, il passe une grande partie de son règne en guerre contre Charles Quint (guerres d'Italie). Il agrandit le domaine royal et publie l'ordonnance de Villers-Cotterêts.

Henri IV
1553-1610



Roi de France de 1589 à sa mort, assassiné. Chef des protestants français pendant les guerres de religion, il doit se convertir au catholicisme pour monter sur le trône de France. En 1598, par l'Édit de Nantes, il accorde aux protestants le droit de pratiquer leur culte en France.

Vauban
1633-1707



Architecte et ingénieur militaire, il conçoit les forteresses qui protègent les frontières françaises et consolide le Canal du Midi après la mort de P.-P. Riquet.

Bossuet
1627-1704



Prêtre, évêque de Comdom et théologien, il est le précepteur du fils de Louis XIV.



JE RÉVISE

1. Relier les termes ou expressions aux personnages qui correspond(ent)

Notions clés			Personnages
Mercantilisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Louis XIV
Absolutisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bossuet
Villers-Cotterêts	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Vauban
Droit divin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Colbert
Pré Carré	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	François I ^{er}

JE COMMENTE UN TEXTE À L'AIDE DE MES CONNAISSANCES

Document. Déclaration du Roi lors de la fondation de la Compagnie des Indes orientales

« Nous connaissons clairement que la félicité des peuples consiste non seulement en la diminution considérable des Impositions que nous leur avons accordées depuis deux ou trois années ; mais beaucoup plus au rétablissement du commerce de notre Royaume, par le moyen duquel seule l'abondance peut être attirée au-dedans, et servir non au luxe et à la profusion d'un petit nombre comme celle qui provenait ci-devant de la dissipation de nos finances, mais à se répandre sur le général des peuples au moyen des manufactures ; de la consommation des denrées & de l'emploi d'une infinité de personnes. Entre tous les moyens que nous avons souvent examinés pour parvenir à une si bonne fin, et après avoir fait plusieurs réflexions sur une matière de si grande étendue, Nous nous sommes principalement attachés au commerce. »

Déclaration du Roi portant établissement d'une Compagnie pour le commerce des Indes orientales, donnée à Vincennes, 27 août 1664

2. Présenter le document.

3. Rattacher la phrase soulignée à une notion clé.

VERS LE BAC – MÉTHODOLOGIE – ARGUMENTER

Pour réussir les exercices type bac que vous réaliserez au cours de vos années de lycée, il vous faudra argumenter. **Argumenter**, c'est prouver que les idées que l'on avance afin de répondre à une question sont justes et qu'elles reposent non sur une opinion mais sur des réalités historiques. Bref, il faut montrer que vous n'inventez rien.

C'est aussi rendre votre rédaction plus **vivante et intéressante**, afin qu'elle ne soit pas juste un exposé de notions théoriques. Il s'agit donc de relier les idées à des **exemples concrets**, des **chiffres**, des **dates**, des **événements**, des **citations** de personnages historiques.

La première condition d'une bonne argumentation est, bien entendu, de maîtriser et de mémoriser les connaissances données pendant le cours. Ensuite il s'agit de varier les arguments et les exemples, d'éviter l'effet « liste » et de les distiller à bon escient.

Un conseil simple peut vous aider : mettez-vous dans la peau d'un avocat qui doit persuader son auditoire que ce qu'il dit ne peut pas être contredit !

- **Comment faire ?**



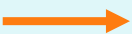

Une fois votre plan trouvé, séparez une feuille de brouillon en deux colonnes. D'un côté vous noterez les idées, de l'autre les exemples illustrant vos idées. (Parfois, ce sera d'ailleurs en vous remémorant les exemples que vous retrouverez les idées).

- **Exemple** : je dois rédiger un paragraphe dans lequel j'explique que, dans une monarchie absolue, le roi a tous les pouvoirs.

1. **Je commence par noter mes idées dans la première partie du tableau.**

Idées	Preuves/exemples
Le roi a le pouvoir législatif Le roi a le pouvoir exécutif Le roi a le pouvoir judiciaire Le roi a le pouvoir militaire	

2. **Ensuite, je recherche et je note des exemples précis qui illustrent mes idées.** (Si vous ne trouvez pas un exemple pour chaque idée, pas de panique, la pertinence des autres exemples suffira certainement à faire sentir au correcteur que vous maîtrisez votre sujet !)

Idées	Preuves/exemples
Le roi a le pouvoir législatif 	Louis XIV décide de mettre fin à la tolérance religieuse en publiant l'Édit de Fontainebleau
Le roi a le pouvoir exécutif  Le roi a le pouvoir judiciaire 	Les rois peuvent décider de faire enfermer qui ils veulent en rédigeant une lettre de cachet
Le roi a le pouvoir militaire 	« J'ai trop aimé la guerre » dira Louis XIV sur son lit de mort ». Louis XIV aimait se faire représenter en chef de guerre (ex : le tableau de Pierre Mignard)

Ensuite, il vous suffit de rédiger en déroulant vos arguments et en utilisant des mots ou expressions de transition (« en effet », « par exemple », « c'est ce que prouve le fait que », etc.).

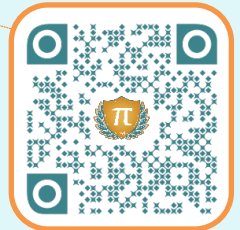
7. Entraînez-vous en illustrant les idées suivantes par les exemples que vous souhaitez.

Idées	Preuves/exemples
La notion d'État, au sens territorial, se précise entre les XVI ^{ème} et XVIII ^{ème} siècles	
Versailles est un instrument de pouvoir	
Louis XIV souhaite montrer la puissance et la grandeur de la France	



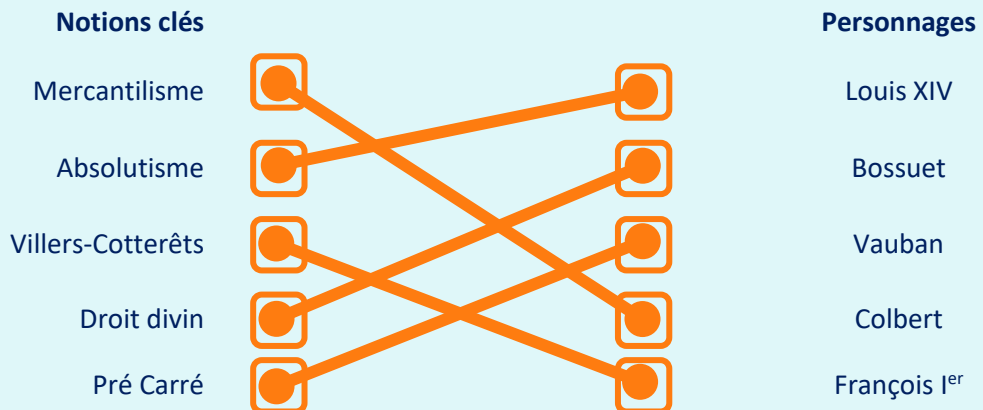
POUR ALLER PLUS LOIN

Le site du Musée, très bien réalisé, vous propose de visiter ses collections, de visionner des interviews d'historiens sur le thème du commerce, de la traite négrière, de la marine. À visiter ici : <https://musee.lorient.bzh/musee/>




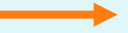

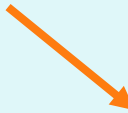
CORRECTION

1.



2. Il s'agit de la déclaration de Louis XIV qui donne naissance à la Compagnie des Indes orientales, le 27 août 1664.
3. Cette phrase est une description du mercantilisme.
4. C'est Colbert, son intendant général des finances qui s'en charge.
5. Colbert, qui pratique une politique mercantiliste, développe le commerce maritime en créant la Compagnie des Indes orientales : cette compagnie, dotée de nombreux privilèges et monopoles œuvre au commerce de la porcelaine et du thé avec l'Asie. De nombreux comptoirs français sont établis à l'étranger, en Inde notamment. Il développe l'industrie en fondant des manufactures de luxe comme les Gobelins qui fabriquent des tapisseries ou celle de Saint-Gobain les miroirs. Des artisans spécialisés sont recrutés en Europe. Colbert pratique le protectionnisme et taxe les importations de produits étrangers.
6. Plan possible :
 - I. Par la formation d'un territoire aux frontières stables, défendu par une armée permanente
 - L'agrandissement progressif du territoire
 - Le pré carré de Vauban
 - II. Par la guerre militaire
 - L'affirmation du pouvoir royal à travers l'image d'un roi guerrier
 - Des guerres incessantes contre les rivaux européens
 - III. Par la « guerre d'argent » : le colbertisme sous Louis XIV
 - Le choix du mercantilisme
 - La fondation de la compagnie des Indes en 1664
 - Le développement des manufactures de luxe

7.

Idées	Preuves/exemples
La notion d'État, au sens territorial, se précise entre les XVI ^{ème} et XVIII ^{ème} siècles	 Vauban fait de la France un « pré carré » : ses forteresses défendent les frontières du royaume
Versailles est un instrument de pouvoir	 Le duc de Saint-Simon montre dans ses <i>Mémoires</i> comment Louis XIV infantilise la Cour grâce à l'étiquette, en attisant les jalousies
Louis XIV souhaite montrer la puissance et la grandeur de la France	 Il demande à Colbert de développer le commerce colonial de la France en créant la Compagnie des Indes orientales.  Il fait sans cesse la guerre à ses voisins européens.

LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE



Entre le XVI^{ème} et le XVIII^{ème} siècles, l'Angleterre se distingue de ses voisins européens, qui sont majoritairement des monarchies absolues, comme c'est le cas de la France. Nous avons vu dans le chapitre précédent qu'elle adopte **l'anglicanisme**, un protestantisme made in England, qui lui assure sa souveraineté dans le domaine religieux.

C'est aussi le cas aussi en **matière politique** : elle est la première nation en Europe à placer sur un billot la tête d'un roi jugé trop autoritaire, Charles I^{er}, un siècle exactement avant la France, et à maintenir, par la lutte, la limitation du pouvoir royal par un parlement.

Q OBJECTIFS

- Comprendre comment l'Angleterre parvient à conserver la monarchie parlementaire face aux tentatives d'absolutisme de certains rois.
- Comprendre comment le modèle britannique inspire les philosophes des Lumières, notamment Voltaire.
- Comprendre les causes de la révolution américaine.
- Comprendre l'impact de la révolution américaine en France.
- montrer comment **l'ébauche d'un gouvernement représentatif** ainsi que la **définition de grands principes et de droits fondamentaux** inspire les **philosophes au cours du XVIII^{ème} siècle**, et aboutit à la **fondation d'un nouveau régime politique doté d'une constitution**.

Q COMPÉTENCES VISÉES

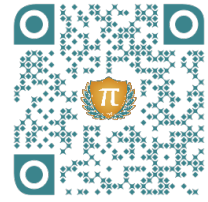
- Identifier et expliciter les dates et acteurs clés des grands événements.
- Mettre un événement et une figure en perspective.
- Employer le lexique acquis en histoire à bon escient.
- Procéder à l'analyse critique d'un document selon une approche historique.
- S'appropriier un questionnement historique.
- Mettre en avant **l'évolution politique et sociale anglaise** à la fin du XVII^{ème} siècle.
- Mettre en avant **l'affirmation des droits du Parlement** face à la couronne anglaise, autour de la révolution de 1688.
- Mettre en avant **l'influence du régime britannique sur des philosophes des Lumières**.
- Mettre en avant le retournement par les colons américains des valeurs anglaises contre leur métropole.
- Mettre en avant **la rédaction d'une constitution** et ses enjeux.
- Mettre en avant les **limites** de l'application des principes démocratiques (esclaves, Indiens d'Amérique...).



Première approche



Le 30 janvier 1649, le roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande Charles I^{er} est décapité pour trahison, et sa tête, une fois tranchée, présentée au peuple. Surpris ?



Eh oui, les Anglais, un siècle et demi avant la France, envoient un roi sur l'échafaud. L'extrait de film suivant nous présente un procès, qui a réellement eu lieu, en 1649 : <https://youtu.be/XJp4C5rExRQ>.

Visionner et répondre aux questions suivantes.

1. De quel roi s'agit-il ?

.....
.....

2. Quel est l'acte d'accusation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3. Comment se défend-il ?

.....

4. Quelle est la sentence ?

.....



LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE

Le choix du parlementarisme en Angleterre

La monarchie anglaise, depuis le XIII^{ème} siècle, est une **monarchie limitée**. Le roi gouverne en effet avec un Parlement, composé d'une **Chambre des Lords** (évêques et nobles) et d'une **Chambre des Communes**, qui ont autorité pour voter et contrôler l'impôt. Au XVII^{ème} siècle, les monarques de la dynastie des Stuarts tentent de passer outre et de récupérer des pouvoirs illimités.



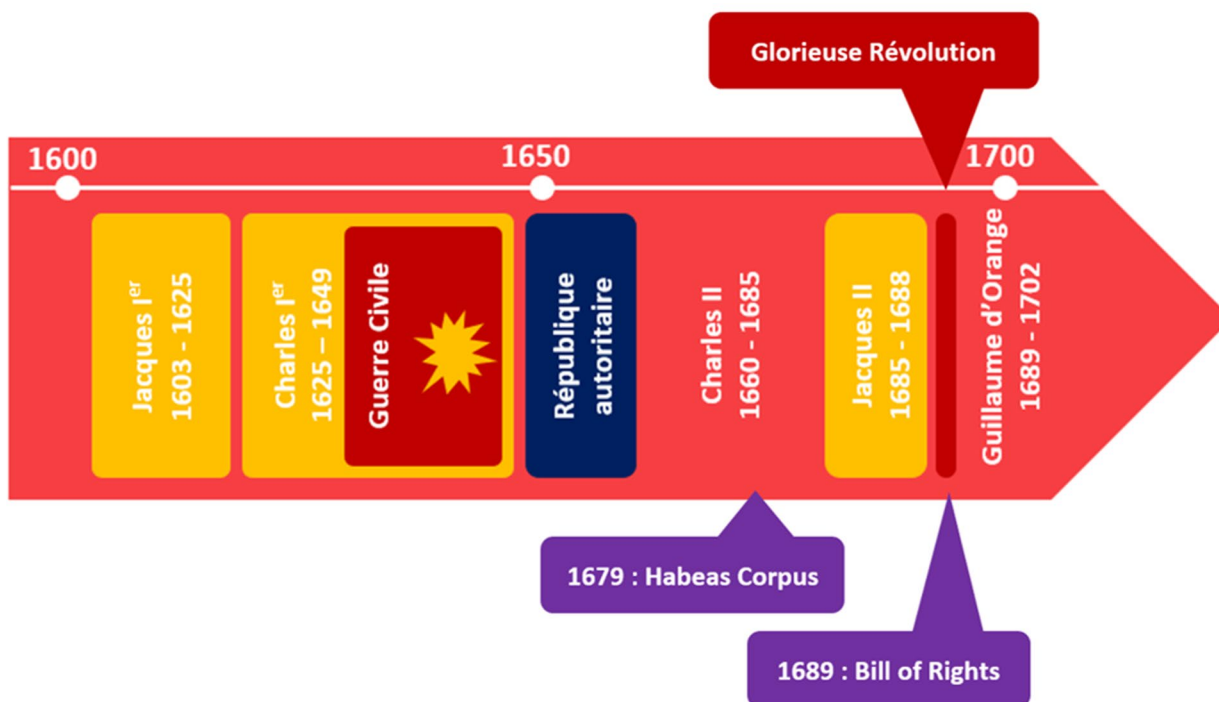
Le XVII^{ème} siècle et la tentation de l'absolutisme



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 1. Chronologie, la monarchie des Stuarts



Légende :

- Monarchie limitée par un parlement
- Tentative d'absolutisme
- Guerre civile et révolution
- République autoritaire : Olivier Cromwell
- Textes parlementaires limitant les pouvoirs des rois

Document 2. Jacques I^{er} s'adresse aux parlementaires, le 21 mars 1610

« Les rois sont appelés dieux à juste titre parce qu'ils exercent sur terre une sorte de pouvoir divin ou qui y ressemble [...] ; ils ont le pouvoir d'élever et d'abaisser, de vie et de mort, juges qu'ils sont de tous leurs sujets [...], et n'ayant de comptes à rendre à personne si ce n'est à Dieu seul. [...] Je ne me **satisferais** jamais de ce que l'on discute mon pouvoir mais je **serais** toujours désireux d'exposer la raison de mes actes [...]. Mais dans le domaine des revendications, je **souhaiterais** [...] que vous ne vous mêliez pas des principaux objets du gouvernement : c'est là mon ouvrage [...], s'en mêler serait me diminuer. Je suis à présent roi d'ancienne date [...], on n'a pas à m'apprendre les devoirs de ma charge. »

Jacques I^{er} Stuart, Discours de Whitehall, 1610

Document 3. L'exécution de Charles I^{er} ; gravure allemande représentant l'exécution de Charles I^{er}



Document 4. Jacques II accueilli en France par Louis XIV



1. Quelles sont les périodes de tentatives d'absolutisme ?

.....

.....

.....

2. Comment s'achèvent-elles ?

.....

.....

3. Précisez les passages du document qui montrent que Jacques Ier tente d'imposer l'absolutisme. À quelle forme de légitimation fait-il appel ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4. À qui s'adresse Jacques I^{er} ? Que leur demande-t-il ?

.....

.....

.....

5. Qu'arrive-t-il à Charles I^{er} ?

.....

6. Où Jacques II cherche-t-il asile ?

.....

.....

7. Quels textes viennent limiter les pouvoirs des rois ?

.....

.....

.....

1. Les rois Jacques puis Charles I^{er}, entre 1603 et 1649, puis Jacques II, entre 1685 et 1688 tentent d'imposer l'absolutisme.
2. Elles s'achèvent par des guerres civiles et des révolutions.
3. Voici les passages : « qu'ils exercent sur terre une sorte de pouvoir divin » ; « de vie et de mort, juges qu'ils sont de tous leurs sujets » et « n'ayant de comptes à rendre à personne si ce n'est à Dieu seul ». Il essaie de justifier l'absolutisme par le droit divin.
4. Il s'adresse aux parlementaires, en leur demandant de ne plus se mêler de sa politique.
5. Il est décapité.
6. Il vient chercher asile en France auprès de Louis XIV.
7. Deux textes, rédigés en 1679 et 1689, l'Habeas Corpus et le Bill of Rights, limitent les pouvoirs du roi.

Il ne fait pas bon tenter de réduire les pouvoirs du Parlement, acquis depuis le XIII^{ème} siècle, au royaume de Grande-Bretagne ! La dynastie des **Stuarts**, en fait les frais à plusieurs reprises au XVII^{ème} siècle. En 1649, Jacques I^{er} puis Charles I^{er} tente de gouverner en monarques absolus, ce dernier sera jugé pour haute trahison puis décapité.

En 1679, le nouveau roi Charles II doit accepter, pour gouverner, un texte fondamental : **l'Habeas Corpus**. En 1688, une révolution éclate, la « Glorieuse Révolution » et chasse Jacques II, qui avait entrepris à son tour un virage autoritaire. Guillaume d'Orange est alors appelé à diriger, mais le parlement lui impose le **Bill of Rights** en 1689 avant de lui confier le trône.



L'Habeas Corpus et le Bill of Rights



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 5. Le Bill of Rights

« [...] Lesdits Lords spirituels et temporels et les Communes [...] déclarent d'abord (comme leurs ancêtres ont toujours fait en pareil cas), pour assurer leurs anciens droits et libertés : [...]

4. Qu'une levée d'argent pour la Couronne ou à son usage, sous prétexte de prérogative, sans le consentement du Parlement [...] est illégale ; [...]
5. Que c'est un droit des sujets de présenter des pétitions au Roi et que tout emprisonnement et poursuites à raison de ces pétitions sont illégaux.
6. Que la levée et l'entretien d'une armée dans le royaume, en temps de paix, sans le consentement du Parlement, est contraire à la loi ; [...]
8. Que les élections des membres doivent être libres ;
9. Que la liberté de la parole, ni celle des débats ou procédures dans le sein du Parlement, ne peut être entravée ou mise en discussion en aucune Cour ou lieu quelconque en dehors du Parlement lui-même ;
10. Qu'on ne peut exiger de cautions, ni imposer d'amendes excessives ni infliger de peines cruelles et inusitées ; [...]
13. Qu'enfin, pour remédier à tous griefs et pour l'amendement [...] des lois, le Parlement devra être fréquemment réuni [...]

Parlement d'Angleterre, Bill of Rights, 13 février 1689.

Document 6. Le Parlement anglais adopte la loi d’Habeas Corpus

« Beaucoup de sujets du roi ont été longtemps retenus en prison dans des cas où légalement ils sont libérables sous caution [...]. Pour prévenir ceci [...] que chaque fois qu’une ou des personnes produira ou produiront une ordonnance d’habeas corpus adressée à un ou des shérifs, que lesdits officiers [...], dans les trois jours qui suivent la présentation de ladite ordonnance, renvoient ladite ordonnance et amènent ou fassent amener en personne l’individu en cause [...] devant les juges [...] d’où émane ladite ordonnance ; et alors certifient les vraies causes de sa détention ou de son emprisonnement ; et sur quoi, dans les deux jours qui suivront la présentation de l’intéressé devant eux, ledit [...] juge [...], devra libérer ledit prisonnier de son emprisonnement, après avoir pris son engagement assorti d’une ou de plusieurs cautions, à moins qu’il n’apparaisse que l’intéressé ainsi emprisonné est détenu en vertu d’une procédure légale. »

Parlement d’Angleterre, loi d’Habeas Corpus pour mieux garantir la liberté des sujets, 1679.

1. Montrer que l’Habeas Corpus protège les Anglais contre les arrestations arbitraires.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelles sont les compétences du parlement anglais après 1689 ?

.....

.....

.....

3. Quels droits et libertés sont protégés par le Bill of Rights ?

.....

.....

.....

4. Quel article prolonge l’Habeas Corpus ? Comment ?

.....

.....

.....

1. Dans les 3 jours suivant l'arrestation, la personne doit être présentée devant un tribunal qui doit examiner si les motifs sont légitimes. Si ce n'est pas le cas, le prisonnier doit être libéré. La détention provisoire est limitée dans la durée. Une arrestation arbitraire n'est donc plus possible.
2. Le parlement donne son accord au roi pour la levée de l'impôt, pour la levée et l'entretien de l'armée.
3. La liberté d'expression et le droit de réunion du parlement sont protégés, les citoyens ont également le droit de pétition.
4. Il s'agit de l'article 13, qui fixe les règles de cautionnement et interdit la torture.



Le fonctionnement de la monarchie parlementaire britannique au XVIII^{ème} siècle.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

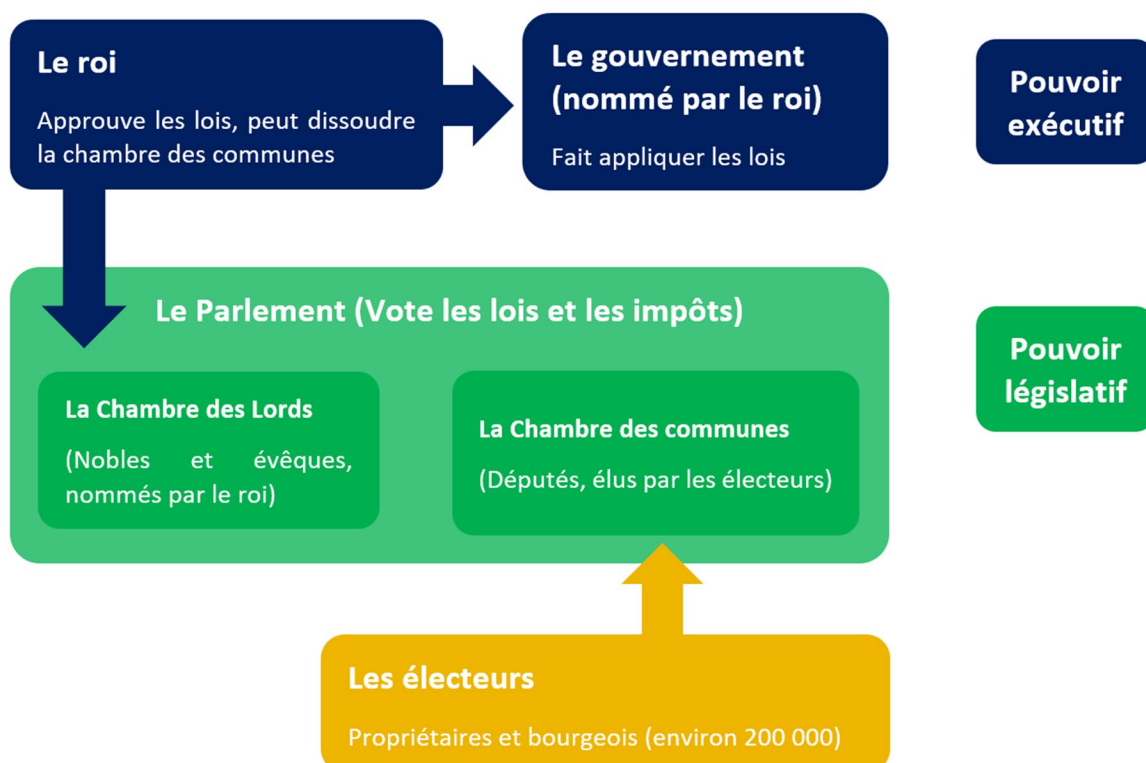
À partir de ces documents répondez aux questions associées

Document 7. La conception du gouvernement anglais théorisée par le philosophe anglais John Locke

« Le pouvoir législatif constitue non seulement le pouvoir suprême de l'État mais il reste sacré et immuable entre les mains de ceux à qui la communauté l'a une fois remis. Et aucun édit (...) n'a la force obligatoire d'une loi, s'il n'est approuvé par le pouvoir législatif choisi et désigné par le peuple. Sans cela, la loi ne comporterait pas ce qui est nécessaire pour constituer une loi – le consentement de la société. Il est nécessaire qu'il y ait un pouvoir toujours en exercice pour veiller à l'exécution des lois qui sont faites et restent en vigueur ; c'est pourquoi on en vient souvent à séparer le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif. Dans un État bien constitué, il ne peut cependant y avoir qu'un seul pouvoir suprême : le pouvoir législatif. »

John Locke, Traité du gouvernement civil. De sa véritable origine, de son étendue et de sa fin, 1690

Document 8. Le fonctionnement de la monarchie anglaise au XVIII^{ème} siècle



1. Montrer à l'aide de l'organigramme que les pouvoirs sont bien séparés.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelle est la condition pour être électeur ? Comment ?

.....

.....

3. Les institutions sont-elles conformes à la pensée de J. Locke ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Le pouvoir exécutif appartient au roi, qui approuve les lois, et au gouvernement, qui fait appliquer les lois. Le pouvoir législatif revient au parlement, lui-même composé de deux chambres, la Chambre des Lords et la Chambre des Communes. Cette dernière est élue par 200 000 électeurs (propriétaires et bourgeois). Le parlement vote les lois et les impôts.
2. Il faut être propriétaire ou bourgeois, c'est-à-dire riche. Le suffrage est donc censitaire.
3. J. Locke évoque le fait que le pouvoir législatif doit émaner du peuple : « Et aucun édit (...) n'a la force obligatoire d'une loi, s'il n'est approuvé par le pouvoir législatif choisi et désigné par le peuple » : c'est effectivement le cas, mais cette représentation reste limitée, en effet seuls les plus fortunés peuvent élire les députés de la Chambre des communes, on est donc encore loin du « peuple » dont parle le philosophe. Les institutions sont cependant bien conformes aux idées de J. Locke quant à la séparation des pouvoirs exécutif et législatif.

La monarchie anglaise, théorisée par le philosophe anglais **John Locke**, présente toutes les caractéristiques d'un **régime parlementaire**. Les **pouvoirs sont partagés** entre le **roi**, qui dispose avec son gouvernement, du pouvoir exécutif, et le **Parlement** - composé d'une Chambre des Lords et d'une Chambre des communes élue - qui vote les lois, contrôle les impôts, décide de la levée et de l'entretien de l'armée.

La liberté d'expression est protégée par le **Bill of Rights**, ainsi que le droit de réunion du Parlement et le droit de pétition des citoyens anglais. Ceux-ci ne peuvent être arrêtés de façon arbitraire ni torturés - contrairement à la France, où le roi peut décider de faire emprisonner n'importe qui sans motif, grâce à la lettre de cachet. En 1708, les souverains anglais renoncent à leur droit de veto (droit de suspendre une loi).

Remarquons cependant que, s'il est une exception en Europe, ce régime n'est pas complètement représentatif : le **suffrage est censitaire**, puisque le statut d'électeur se mesure à la fortune et ne concerne que 20 % environ des Britanniques (les hommes). De plus, les Lords qui siègent à la Chambre doivent leur fonction non à une élection mais à leur titre. Les libertés seront parfois restreintes au cours du XVIII^{ème} siècle : en 1715, 1721 et 1723, les regroupements populaires sont réglementés, voire interdits.



LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE

L'influence du modèle britannique sur la philosophie des Lumières

Un philosophe des Lumières est un **penseur** du XVIII^{ème} siècle qui exerce son **esprit critique** et sa **raison** pour examiner le monde et l'organisation politique et sociale de son temps. En France, cette réflexion conduit à une **critique de la monarchie absolue** et des **institutions religieuses**. Les philosophes mettent en avant les notions de bonheur, tolérance, humanité. Dans la France absolutiste, ils sont souvent censurés, voire embastillés (= enfermés à la prison de la Bastille). L'un des philosophes des Lumières les plus connus est **Voltaire**, grand admirateur de l'Angleterre.



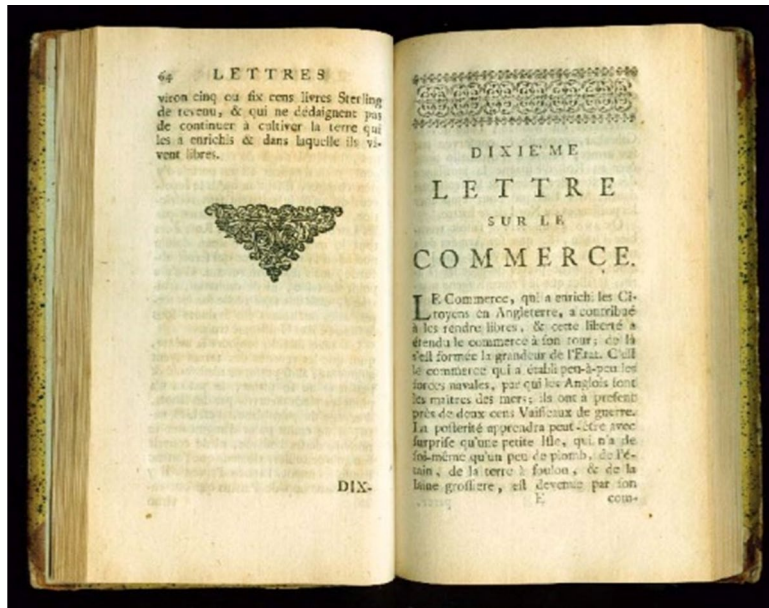
Voltaire, l'Angleterre et la publication des Lettres philosophiques ou Lettres anglaises

Voltaire découvre l'Angleterre en 1726 : une altercation avec un noble le contraint à l'exil et il se réfugie à Londres. Il rencontre des écrivains, des savants, des philosophes. Autorisé à rentrer en France deux ans plus tard, il y rédige en 1734 ses **Lettres philosophiques** ou Lettres anglaises, dans lesquelles il exprime son admiration pour le modèle anglais.



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ces documents répondez aux questions associées



Document 9. Le scandale des Lettres philosophiques

« Ce livre, véritable manifeste des Lumières, lui vaut une nouvelle lettre de cachet ; il doit s'exiler à Cirey, où il va résider dix ans, non sans revenir parfois à Paris. [...] Il s'affirme de plus en plus comme l'adversaire de l'intolérance religieuse et du dogmatisme. »

Document 10. Lettre sur le Parlement

« La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le prince, tout puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion. La Chambre des Pairs et celle des Communes sont les arbitres de la nation, le Roi est le sur-arbitre [...]. »

Document 11. Lettre sur le gouvernement

« Un homme, parce qu'il est noble ou parce qu'il est prêtre, n'est point ici exempt de payer certaines taxes ; tous les impôts sont réglés par la Chambre des Communes, qui, n'étant que la seconde par son rang, est la première par son crédit. Les seigneurs et les évêques peuvent bien rejeter le bill des Communes lorsqu'il s'agit de lever de l'argent, mais il ne leur est pas permis d'y rien changer ; il faut ou qu'ils le reçoivent ou qu'ils le rejettent sans restriction. Quand le bill est confirmé par les lords et approuvé par le roi, alors tout le monde paye ; chacun donne, non selon sa qualité (ce qui serait absurde), mais selon son revenu ; [...] »

Document 12. Lettre sur les presbytériens

« Entrez dans la bourse de Londres, cette place plus respectable que bien des Cours, vous y voyez rassemblés les députés de toutes les nations pour l'utilité des hommes. Là le juif, le mahométan, et le chrétien, traitent l'un avec l'autre comme s'ils étaient de la même religion, et ne donnent le nom d'infidèles qu'à ceux qui font banqueroute ; là le presbytérien se fie à l'anabaptiste, et l'anglican reçoit la promesse du quaker. Au sortir de ces pacifiques et libres assemblées, les uns vont à la synagogue, les autres vont boire : celui-ci va se faire baptiser dans une grande cuve au nom du Père, par le Fils, au Saint-Esprit ; celui-là fait couper le prépuce de son fils, et fait marmotter sur l'enfant des paroles hébraïques qu'il n'entend point ; ces autres vont dans leur église attendre l'inspiration de Dieu leur chapeau sur la tête : et tous sont contents. S'il n'y avait en Angleterre qu'une religion, son despotisme serait à craindre ; s'il n'y en avait que deux, elles se couperaient la gorge ; mais il y en a trente, et elles vivent en paix et heureuses. »

Voltaire, Lettres philosophiques, 1734.

1. À quels événements Voltaire fait-il allusion dans la phrase soulignée ?

2. Relevez les caractéristiques de l'Angleterre mises en avant par Voltaire, en les classant par thème dans le tableau ci-dessous. Puis, dans la dernière colonne, indiquez quelle est la situation en France, en vous aidant des textes, du chapitre précédent et de vos connaissances personnelles.

	Angleterre	France
Gouvernement		
Fiscalité et privilèges		
Religion		

3. Percevez-vous dans ces textes d'autres critiques de la société du XVIII^{ème} siècle, au-delà de la comparaison entre l'Angleterre et la France ?

4. Quelles sont les conséquences pour Voltaire de la publication des Lettres philosophiques ?

1. Voltaire fait allusion aux guerres civiles et révolutions qui ont mis fin aux tentatives d'absolutisme, sans doute également à l'Habeas Corpus et au Bill of Rights, qui limitent les pouvoirs du roi.

2.	Angleterre	France
Gouvernement	Le roi ne peut prendre seul de décisions politiques, son pouvoir est limité par l'existence du Parlement, composé de la Chambre des Pairs (=) Lords et de la Chambre des communes que Voltaire appelle « les arbitres de la Nation ». Le peuple partage le gouvernement	Monarchie absolue : le roi a tous les pouvoirs, les parlements ne font qu'enregistrer les édits royaux, ils n'ont qu'un droit de remontrance.
Fiscalité et privilèges	Le montant des taxes est fixé par le Parlement. Les Anglais payent l'impôt en fonction de leurs revenus et non de leur qualité.	La société est divisée en trois ordres : noblesse, clergé et tiers état. Les deux premiers ordres sont privilégiés et ne paient pas l'impôt royal.
Religion	L'Angleterre tolère toutes les religions, qui cohabitent en bonne entente.	Depuis l'édit de Fontainebleau publié par Louis XIV, tous les Français doivent être catholiques.

3. Voltaire critique l'existence des Cours, il met en avant l'idée que l'économie (la bourse) est bien « plus utile aux hommes ». Il décrit aussi les pratiques religieuses dans un style très ironique, voire moqueur, qu'elles soient chrétiennes (« se faire baptiser dans une grande cuve »), juives (« fait marmotter sur l'enfant des paroles hébraïques qu'il n'entend point ») ou protestantes (« vont dans leur église attendre l'inspiration de Dieu leur chapeau sur la tête »).

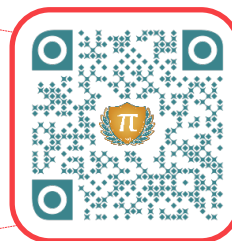
4. Cette publication lui vaut une nouvelle lettre de cachet et il doit s'exiler à Cirey.

En décrivant le régime politique parlementaire anglais et les libertés dont bénéficient les Anglais, Voltaire appuie sur le fait qu'il n'existe pas en France, où le pouvoir royal n'est pas limité. Ses Lettres philosophiques sont vendues à **20 000 exemplaires**, un chiffre tout à fait considérable pour l'époque. Il n'aura de cesse, jusqu'à la fin de sa vie, de combattre l'intolérance et l'absolutisme. Cible de la censure royale, il s'installe au château de Ferney en 1660, à proximité de la Suisse, afin de pouvoir s'y réfugier à tout moment. Là, il reçoit l'élite intellectuelle européenne. Il y écrit son Dictionnaire philosophique et son Traité sur la tolérance.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.lumni.fr/video/voltaire-et-le-modele-anglais



Les vecteurs de diffusion du modèle britannique

L'admiration de Voltaire pour le modèle britannique, ses critiques de l'absolutisme et de l'intolérance sont relayées par ses **écrits**, par ses **voyages** (Voltaire séjourne en Angleterre, en Prusse où il conseille Frédéric II, despote éclairé, ou en Suisse), ses **publications** et dans les **débats des salons philosophiques** auxquels il participe. Ces moyens de diffusion rappellent ceux de l'humanisme. C'est aussi le cas des idées défendues par les autres philosophes des Lumières. **Montesquieu**, qui a lui aussi séjourné en Angleterre, réclame la séparation des pouvoirs, **Diderot** invoque le nécessaire consentement de la Nation comme seule légitimation valable du pouvoir, **Rousseau** espère que l'éducation fera progresser l'humanité et critique la noblesse et ses privilèges. Les salons parisiens ont un rayonnement européen. Des intellectuels, des artistes, des penseurs, des hommes de pouvoir s'y côtoient. Dans les cafés et les clubs, on échange et on converse sur les nouvelles idées et les articles de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, on critique la Cour et ses égarements.

Document 13. Un salon philosophique : lecture de la tragédie de l'orphelin de la Chine de Voltaire dans le salon de madame Geoffrin





LE MODÈLE BRITANNIQUE ET SON INFLUENCE

L'indépendance américaine



La naissance des États-Unis

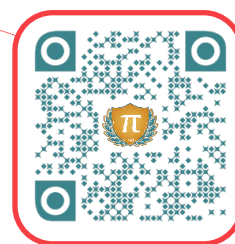
Au XVIII^{ème} siècle, Anglais, Français, Espagnols se sont approprié des territoires de plus en plus étendus sur le continent américain. Les tribus amérindiennes ont été repoussées à l'ouest. De nombreux esclaves noirs ont été acheminés pour travailler dans les grandes plantations, notamment dans les États cotonniers du sud. Les territoires anglais forment un ensemble de 13 colonies, le long de la côte Est de l'Amérique du Nord, gouvernées par l'Angleterre. Les colons ne bénéficient d'aucune représentation au parlement, ils sont obligés de commercer exclusivement avec l'Angleterre, le commerce illicite avec les Antilles françaises est durement réprimé.

Entre 1756 et 1763, la **guerre de Sept Ans** oppose Britanniques et Français (aidés de leurs alliés indiens) sur le continent américain, pour le contrôle des territoires de l'ouest. Le Traité de Paris met fin aux espérances françaises, et **le Canada est abandonné aux Britanniques**. Cette guerre a coûté énormément d'argent à l'Angleterre. En tentant de renflouer ses caisses, elle déclenche la rupture définitive avec les colons américains.



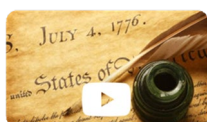
POUR ALLER PLUS LOIN

Vous l'avez compris, nous aimons le cinéma. Un film grandiose et poignant, *Le dernier des Mohicans*, réalisé par Michael Mann (Public Enemies, Collateral), en 1992, avec Daniel Day Lewis, se déroule en pleine guerre de Sept Ans, en 1757, quand les Français aidés de leurs alliés indiens Hurons affrontent les tennessees rouges, les anglais, soutenues par les Mohicans. Attention, cœurs sensibles s'abstenir : <https://youtu.be/Oha-RSM22TY>



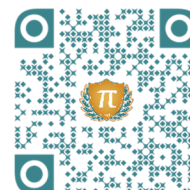
RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

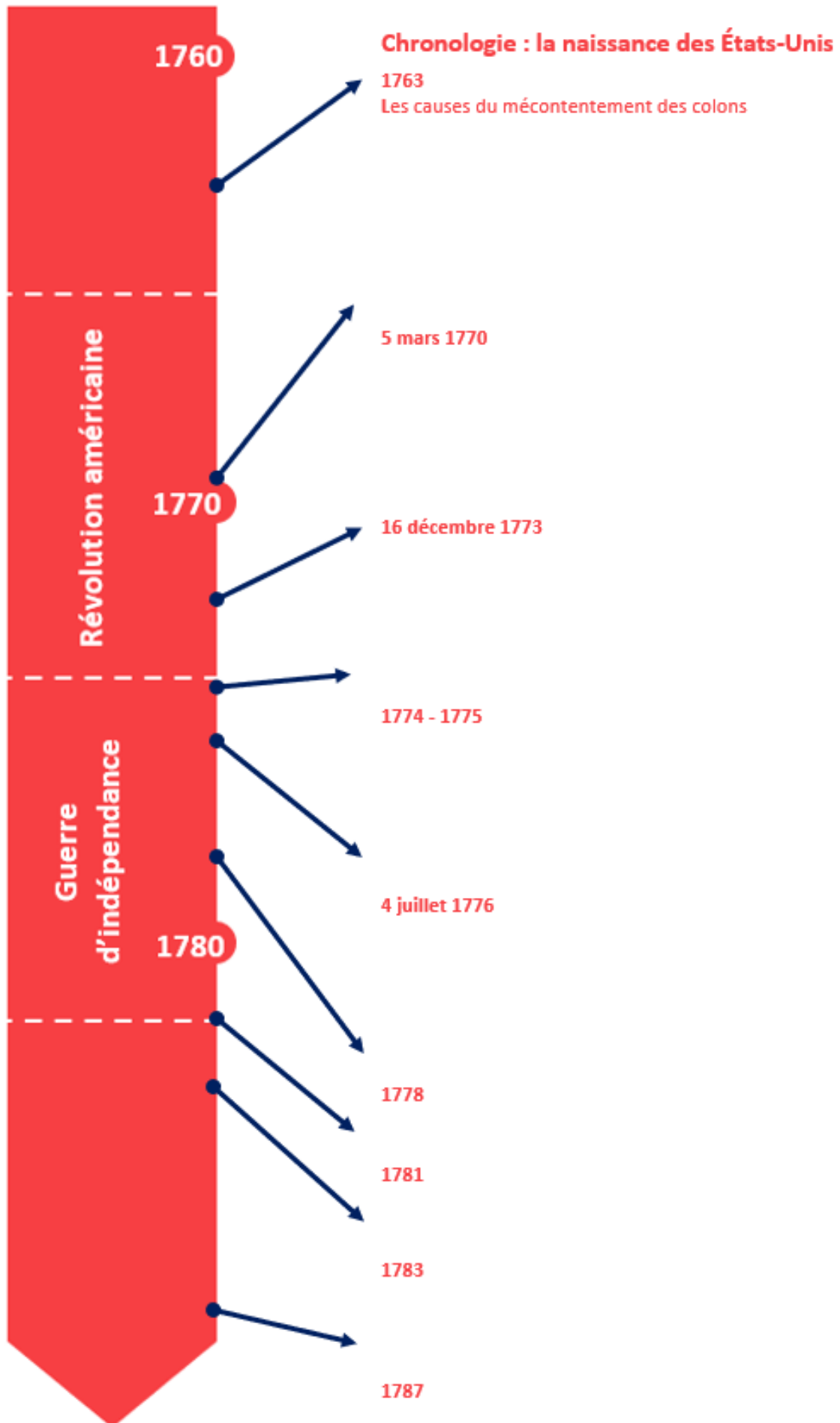
À partir de ce documents complétez la frise

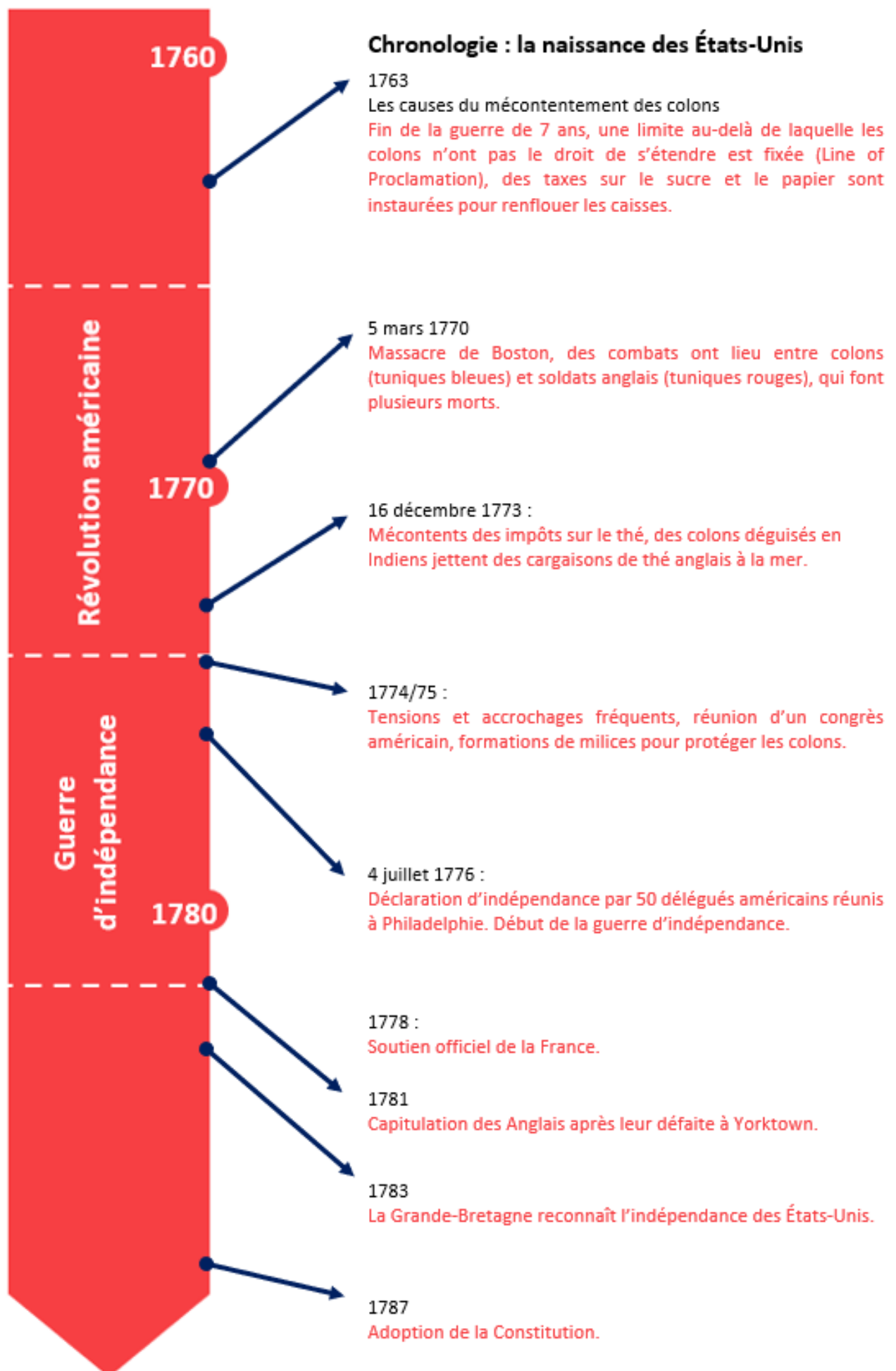


Document 14. Déroulé des événements qui mènent à la naissance des États-Unis :

<https://youtu.be/IQkbV81jb14>







Les mesures prises par le Parlement anglais à partir de 1763 – nouvelles taxes, interdiction de s’installer dans les territoires indiens - déclenchent des manifestations de violence contre les représentants de l’Angleterre. Le **4 juillet 1776, la proclamation de la Déclaration d’Indépendance** rend la guerre inévitable.

Grâce au soutien de la France, d’abord du fait de volontaires (Marquis de Lafayette), puis officiellement, après la visite diplomatique de Benjamin Franklin en 1778, les insurgés américains finissent par l’emporter à **Yorktown en 1781**. En 1783, l’Angleterre reconnaît l’indépendance de ses anciennes colonies. En 1787, les représentants des colonies se mettent d’accord sur la nouvelle **Constitution des États-Unis d’Amérique**.



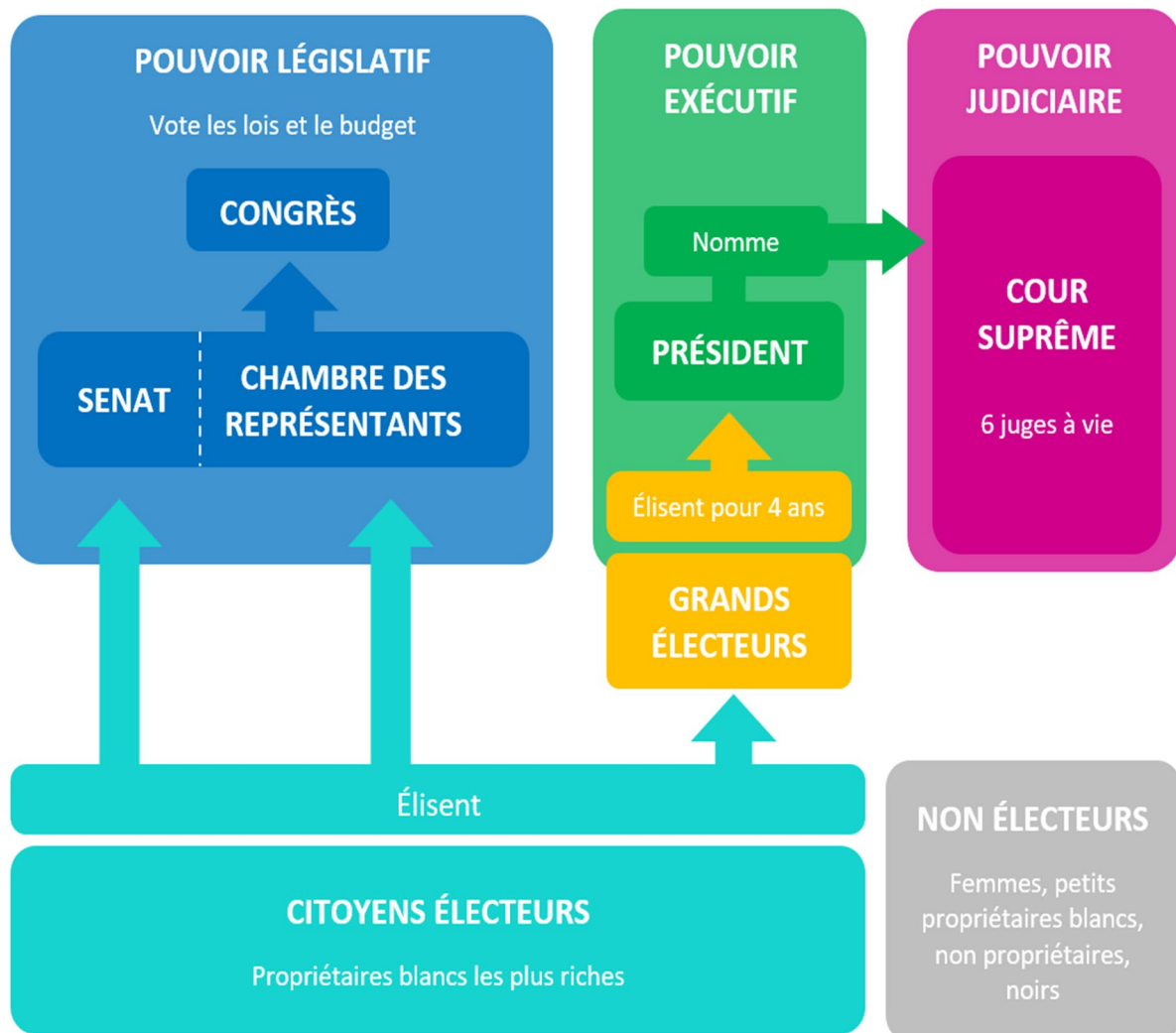
La République américaine et ses limites



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ce documents complétez la frise

Document 15. Une République fédérale (= Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par un ensemble de représentants élus)



Document 16. La Déclaration d'indépendance américaine

« Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. Les gouvernements sont établis parmi les hommes pour garantir ces droits, et leur juste pouvoir émane du consentement des gouvernés. Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement, en le fondant sur les principes et en l'organisant en la forme qui lui paraîtront les plus propres à lui donner la sûreté et le bonheur. La prudence enseigne, à la vérité, que les gouvernements établis depuis longtemps ne doivent pas être changés pour des causes légères et passagères, et l'expérience de tous les temps a montré, en effet, que les hommes sont plus disposés à tolérer des maux supportables qu'à se faire justice à eux-mêmes en abolissant les formes auxquelles ils sont accoutumés. Mais lorsqu'une longue suite d'abus et d'usurpations, tendant invariablement au même but, marque le dessein de les soumettre au despotisme absolu, il est de leur droit, il est de leur devoir de rejeter un tel gouvernement et de pourvoir, par de nouvelles sauvegardes, à leur sécurité future. Telle a été la patience de ces Colonies, et telle est aujourd'hui la nécessité qui les force à changer leurs anciens systèmes de gouvernement. L'histoire du roi actuel de Grande-Bretagne est l'histoire d'une série d'injustices et d'usurpations répétées, qui toutes avaient pour but direct l'établissement d'une tyrannie absolue sur ces États. »

Déclaration unanime des 13 États unis d'Amérique réunis en Congrès le 4 juillet 1776

1. Rechercher sur Internet les noms des auteurs de la Déclaration d'indépendance.

.....

.....

.....

2. Indiquez d'après le document les droits inaliénables de l'homme.

.....

.....

.....

3. Quel est le rôle du gouvernement ?

.....

.....

4. De qui les gouvernements tiennent-ils leur autorité ?

.....

.....

5. Souligner la phrase qui affirme qu'un gouvernement qui ne garantit plus les droits du peuple peut être renversé.

6. Comment sont répartis les pouvoirs ?

.....

.....

.....

.....

.....

7. Quels auteurs ont pu être les inspirateurs des rédacteurs de la Déclaration d'indépendance et de la constitution ? Justifier.

.....

.....

.....

.....

.....

8. Voyez-vous des limites ou des contradictions entre les affirmations de la Déclaration d'indépendance et la réalité ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Les auteurs sont Thomas Jefferson, Benjamin Franklin, John Adams, Roger Sherman et Robert R. Livingston.
2. Les droits inaliénables se situent dans les termes suivants : « égaux », « ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ».
3. Le rôle du gouvernement est de garantir ces droits.

4. Les gouvernements tiennent leur autorité du consentement des gouvernés.
5. « Toutes les fois qu'une forme de gouvernement devient destructive de ce but, le peuple a le droit de la changer ou de l'abolir et d'établir un nouveau gouvernement »
6. Les pouvoirs sont séparés. Le pouvoir législatif appartient au Congrès, formé du Sénat et de la Chambre des représentants, élus par les citoyens électeurs. Le pouvoir exécutif appartient au Président, élu par les grands électeurs. Le pouvoir judiciaire appartient à la Cour Suprême.
7. John Locke et les philosophes des Lumières ont certainement inspiré cette déclaration, dans lesquels on retrouve les idées de consentement des gouvernés, la séparation des pouvoirs, le pouvoir législatif exercé par des représentants élus.
8. On sait que les États-Unis sont esclavagistes, c'est donc en contradiction avec les principes d'égalité, de liberté et de recherche du bonheur inscrits dans la Déclaration. Le droit à la vie ne concerne pas tous les Américains : nous savons en effet que les États-Unis appliquent la peine de mort, et c'est encore le cas aujourd'hui dans certains États. Enfin le consentement des gouvernés est réservé, ici aussi, aux plus fortunés, puisque seuls les propriétaires blancs les plus riches sont électeurs (suffrage censitaire). Les Indiens, les noirs américains et les femmes sont exclus de la vie politique.

La constitution de 1787 met en place une **République fédérale**. La **séparation des pouvoirs** est actée. Le pouvoir législatif appartient à un Congrès, élu par les citoyens électeurs, composé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants, qui votent les lois et le budget. Le pouvoir exécutif appartient au président, élu au suffrage indirect par les grands électeurs. Il nomme les 6 magistrats qui siègent à la Cour suprême, chargée de veiller au respect de la constitution (pouvoir judiciaire).

Le gouvernement fédéral est chargé des décisions monétaires, des affaires étrangères et de la défense, les États restent souverains pour ce qui est des affaires internes (police et éducation par exemple). Des **amendements** à la constitution, votés en 1791, garantissent aux Américains **les droits énoncés dans la Déclaration d'indépendance** (liberté d'expression, de religion, de presse, etc.). Celle-ci affirme la possibilité de renverser un gouvernement qui n'en serait plus le garant.

Certaines catégories d'Américains restent cependant exclues de la vie politique : les moins fortunés, les femmes, les Noirs américains, les Indiens ne peuvent voter. L'esclavage n'est pas remis en question, les Indiens sont repoussés hors des territoires des 13 colonies. Le premier président des États-Unis est **Georges Washington, élu en 1789**.



L'impact de la révolution américaine sur la France



RÉFLÉCHISSONS ENSEMBLE

À partir de ce documents complétez la frise

Document 17. Condorcet et la révolution américaine

« Le genre humain avait perdu ses droits et Montesquieu les a retrouvés. Mais il ne suffit pas que les droits du genre humain soient écrits dans les livres des philosophes. Il faut que l'homme ignorant ou faible puisse les lire dans l'exemple d'un grand peuple. L'Amérique nous a donné cet exemple. L'acte qui a déclaré son indépendance est une exposition simple et sublime de ces droits si sacrés et si longtemps oubliés. Le spectacle d'un grand peuple, où les droits de l'homme sont respectés, est utile à tous les autres. Il apprend que ces droits sont partout les mêmes [...] »

Nicolas de Condorcet, De l'influence de la Révolution d'Amérique sur l'Europe, 1786.

Document 18. Benjamin Franklin en visite diplomatique à la Cour française en 1788



Document 19. Les motifs du soutien français aux insurgés américains

« En septembre 1783 est signé le traité de Versailles entre la France et l'Angleterre. L'opinion publique française s'est enthousiasmée pour ce conflit qui symbolise la lutte pour la liberté et l'indépendance, selon l'esprit des Lumières. Mais il s'agit surtout d'une occasion de revanche contre l'Angleterre victorieuse à l'issue de la guerre de Sept Ans en 1763. Les États-Unis se voient reconnaître leur souveraineté : c'est la première fois qu'une puissance coloniale admet la perte d'une de ses colonies au profit exclusif des colons. La France ne récupère ni le Canada ni la Louisiane mais bien Terre-Neuve, le Sénégal et le port de Dunkerque anglais depuis le traité d'Utrecht de 1713. L'Espagne, alliée de la France pendant le conflit, reprend la Floride aux Anglais. »

Conseil : commencer par surligner les idées principales dans les documents avant de répondre

1. Montrer à l'aide des 3 documents l'impact des événements américains en France.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1. Pour les penseurs français comme Condorcet, la révolte des colons américains face à l'arbitraire de la couronne britannique est un exemple de l'application des idées des Lumières. Les principes défendus par les philosophes sont inscrits dans la Déclaration d'indépendance et la Constitution. Le retentissement est donc énorme pour ces esprits éclairés et les États-Unis deviennent un modèle. Benjamin Franklin, de visite en France, en devient le symbole vivant. On voit que le visiteur américain suscite également l'engouement de la Cour et du roi. Ce sont les relations tendues entre la France et l'Angleterre depuis le Traité de Paris qui expliquent l'envoi par Louis XVI d'un corps expéditionnaire et d'une flotte en soutien des révoltés américains.

La révolte des 13 colonies américaines a un impact considérable sur l'élite intellectuelle française. Les idées défendues par les philosophes ont pris corps, sous la forme d'une République reposant sur la garantie des droits fondamentaux de l'homme. Le poids de l'absolutisme français en devient encore plus insupportable. On ne peut s'empêcher de remarquer le risque pris par le monarque absolu français qui s'engage à soutenir militairement une révolution contre... l'arbitraire royal.

L'impact sur la France est aussi bien plus concret, l'envoi de navires et de soldats a un **coût très important pour la monarchie**, qui aggrave une situation financière déjà délicate. Les caisses de l'État sont débitrices à la fin des années 1780... Il devient nécessaire de trouver des solutions pour y remédier.



L'ESSENTIEL À RETENIR

Au XVII^{ème} siècle, la Grande-Bretagne doit faire face à des bouleversements politiques majeurs : les Stuarts tentent de gouverner seuls et les colons américains proclament leur indépendance. Ces événements ont un impact significatif sur la France, notamment par leur valeur d'exemples pour les penseurs éclairés du XVIII^{ème} siècle.

Depuis le XIII^{ème} siècle, **la monarchie anglaise est limitée** : le roi ne peut lever l'impôt sans l'accord du **parlement**, composé d'une **Chambre des Lords** et d'une **Chambre des communes**. Monté sur le trône d'Angleterre en 1603, le roi Stuart **Jacques I^{er}** tente, malgré ces usages, de gouverner seul et de se passer de l'aval des parlementaires. À partir de 1625, son successeur **Charles I^{er}** agit de même et déclenche une guerre civile, qui lui coûte son trône... et sa tête. En dépit de la publication par le parlement de **'Habeas Corpus** en 1679, texte qui interdit les arrestations arbitraires, **Jacques II** réitère entre 1685 et 1688. Il est lui aussi chassé du trône. Guillaume d'Orange, son successeur, doit accepter le **Bill of Rights**, une déclaration des droits qui fixe les compétences du Parlement et les droits des Anglais.

Au XVIII^{ème} siècle, la monarchie anglaise se stabilise : les pouvoirs sont séparés entre le roi, son gouvernement et le Parlement, qui votent les lois et les impôts. Si la représentation du peuple reste incomplète, le suffrage étant censitaire, les institutions anglaises deviennent un exemple pour les observateurs éclairés, notamment français. **Voltaire**, exilé à Londres durant deux ans, entre 1726 et 1728, rapporte de son séjour une profonde admiration pour le système britannique, aux antipodes de l'absolutisme français. Il exprime celle-ci dans ses **Lettres philosophiques** ou *Lettres anglaises* en 1734, publication qui lui vaut une lettre de cachet, un nouvel exil, mais aussi un immense succès. L'exemple politique anglais et la pensée de **John Locke** imprègnent les réflexions des philosophes qui réclament la séparation des pouvoirs, la fin des privilèges, la liberté religieuse. Les échanges dans les cafés, les salons, les voyages des uns et des autres, leur correspondance, diffusent ces idées en France et en Europe.

La forme prise par la **révolution américaine**, née de l'opposition des colons américains aux décisions arbitraires de la Couronne britannique, influence également le mouvement des Lumières. Vainqueurs de la guerre de Sept Ans qui leur a coûté très cher, les Anglais tentent de renflouer les caisses en taxant davantage les colonies, mesures jugées d'autant plus inacceptables qu'ils n'ont pas de représentants au parlement. Les tensions aboutissent à la **proclamation de l'indépendance le 4 juillet 1776**, et à la guerre. Soutenus par la France - heureuse de venger l'affront du Traité de Paris qui lui a fait perdre le Canada, et désireuse de commercer avec les Américains depuis les Antilles - les révoltés remportent la victoire en 1781 à la bataille de Yorktown. Les Anglais capitulent. En 1789, deux ans après la promulgation de la Constitution de la nouvelle République, **Georges Washington** devient le **premier président des États-Unis**.

La Déclaration d'indépendance, puis la Constitution de 1787 et ses amendements sont des modèles pour les philosophes des Lumières. Les textes affirment l'existence de droits et de principes inexistantes en France (égalité, liberté, autorité des gouvernements émanant du consentement des gouvernés) qu'ils défendent dans leurs écrits. Ils sont mis en application dans les institutions de la nouvelle **République fédérale**. Le peuple américain a montré qu'il était capable de se séparer d'un gouvernement jugé oppressif pour décider de la manière dont il voulait être gouverné. « [...] Leur désir secret était de se voir un jour législateur en Europe, comme leurs disciples l'étaient en Amérique », écrit le Comte de Ségur dans ses *Mémoires*, lors de la visite de Benjamin Franklin à la Cour, de façon très prémonitoire. »

- **Arbitraire** : qui est décidé sans règles précises.
- **Suffrage censitaire** : vote réservé à ceux qui paient un certain montant d'impôts.
- **Monarchie parlementaire** : système politique dans lequel les pouvoirs du roi sont limités par un parlement.
- **République** : Régime politique dans lequel le pouvoir est détenu par un ensemble de représentants élus.
- **Constitution** : ensemble des règles qui fixent le fonctionnement d'un État.

PERSONNAGES CLÉS

John Locke

1632-1704



Philosophe britannique, ses écrits défendent la tolérance et l'empirisme (selon lequel la connaissance est liée à l'expérience). Opposé à l'absolutisme en Angleterre, il est considéré comme l'un des précurseurs du libéralisme.

Benjamin Franklin

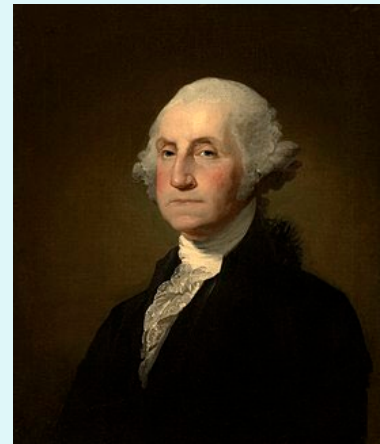
1706-1790



Benjamin Franklin, savant et homme d'État américain, est connu pour ses travaux sur la foudre et l'invention de paratonnerre, et pour son rôle dans la rédaction de la Déclaration d'indépendance américaine, aux côtés de T. Jefferson.

Georges Washington

1732-1799



G. Washington est commandant des armées des colons américains pendant la guerre d'indépendance contre les Anglais. Il est élu premier président des États-Unis au suffrage indirect en 1789. Il effectue un deuxième mandat en 1792.



JE RÉVISE

1. Je relie personnages et événements

Il a été la cible d'une lettre de cachet après avoir publié les Lettres philosophiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	John Locke
Il a été décapité pour avoir tenté d'établir une monarchie absolue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guillaume d'Orange
Il est venu en France afin de solliciter l'aide du roi dans la lutte contre le gouvernement britannique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Benjamin Franklin
Philosophe anglais, il est une source d'inspiration pour les philosophes des Lumières et les révoltés américains.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voltaire
Il est obligé d'accepter le Bill of Rights avant de monter sur le trône.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Charles I ^{er}

JE REVOIS LES TROIS RÉGIMES POLITIQUES ÉTUDIÉS

2. Compléter le tableau suivant à l'aide du cours :

	Angleterre	France	États-Unis
Texte qui organise les pouvoirs			
Pouvoir exécutif			
Pouvoir législatif			
Suffrage			
Type de régime			

J'ANALYSE UN DOCUMENT À L'AIDE DE MES CONNAISSANCES

Document : « Petition of Rights » (pétition des droits) adressée par les parlementaires à Charles I^{er}, le 7 juin 1628

Pétition présentée à Sa Majesté par les lords spirituels et temporels et les communes assemblés en ce Parlement concernant divers droits et libertés de ses sujets, avec la Royale Réponse de Sa Majesté en séance plénière du Parlement

1. Les lords spirituels et temporels et les communes assemblés en Parlement, représentent très humblement à notre souverain seigneur le Roi qu'il est déclaré et arrêté par un statut fait sous le règne d'Édouard 1^{er}, et connu sous le nom de statut de tallagio non concedendo, que le Roi ou ses héritiers n'imposeraient ni lèveraient de taille (= impôt) ou aide dans ce royaume sans le consentement des archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers, bourgeois et autres hommes libres des communes de ce royaume ; [...]
2. Considérant néanmoins que, depuis peu, diverses commissions ont été données en plusieurs comtés à des officiers, avec instructions en suite desquelles votre peuple a été assemblé en plusieurs endroits et requis de prêter certaines sommes d'argent à V. M. ; et que, sur le refus de quelques-uns, on leur a fait prêter serment et on les a obligés à comparaître et à se présenter, contrairement à l'ensemble des lois et des statuts de ce royaume, devant votre Conseil privé ou en d'autres lieux ; que d'autres ont été arrêtés et emprisonnés, troublés et inquiétés de différentes autres manières ; que maintes autres taxes ont été établies et levées sur vos sujets dans les comtés par les lords lieutenants, les sous-lieutenants, les commissaires aux revues, les juges de paix ou autres, par ordre de V. M. ou de votre Conseil privé, contrairement aux lois et libres coutumes de ce royaume.

3. Présenter le document.

4. À l'aide de vos connaissances, expliquez la phrase soulignée.

5. Qu'est-il reproché au roi ?

6. Quelles suites historiques sont données à cette pétition ?

VERS LE BAC – MÉTHODOLOGIE – ARGUMENTER

La complexité de l'analyse de documents réside dans la consigne qui ressemble fort à une question problématisée, d'où la tentation de répondre sous forme de développement construit, en déroulant les connaissances, et en laissant de côté le document. Il faut garder à l'esprit que ce qui intéresse le correcteur est avant tout le **document**. Il veut vérifier, à travers votre réponse, que vous avez compris **l'intérêt du document** et que vous êtes capable **d'en faire une explication à l'aide de vos connaissances de cours**. Répondre à la consigne nécessite un plan, exactement comme la question problématisée. Comme pour celle-ci, le plan peut être indiqué dans la consigne, et c'est souvent le cas. Sinon, vous devez essayer de dégager différents thèmes, deux ou trois au maximum, qui vous serviront à construire vos parties.

Exemples :

Imaginons qu'il vous faille répondre à la consigne suivante, pour analyser la Déclaration d'indépendance américaine (document 16) : « Après avoir présenté le document, vous montrerez comment les colons américains justifient leur indépendance en s'appuyant sur des valeurs et principes britanniques ».

Le plan, en trois parties, est contenu dans la consigne :

1. « Après avoir présenté le document » → j'explique le contexte (comment les colons en sont-ils arrivés là).
2. Quelles sont les valeurs sur lesquelles ils s'appuient → les droits inaliénables de l'homme, la liberté, l'égalité, des droits défendus en Angleterre par l'*Habeas Corpus* et le *Bill of Rights*.
3. Quels sont les principes => le gouvernement est le garant de ces droits, il repose sur le consentement des gouvernés, et il peut être renversé si ce n'est plus le cas → une république mais un fonctionnement semblable au parlementarisme anglais

Autre sujet possible, déjà esquissé dans le cours : « La Monarchie anglaise du XVIII^{ème} siècle est-elle conforme aux principes énoncés par John Locke en 1690 dans le document 7 ? »

Le plan n'est pas indiqué, je dois chercher dans le texte deux ou trois thèmes pour y répondre. Ce qui peut donner :

1. La question de la séparation des pouvoirs, une lutte de près d'un siècle
2. La souveraineté du peuple et ses limites

Exercez-vous :

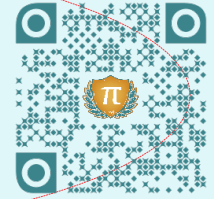
7. Proposez un plan pour répondre au sujet suivant, sur les documents 11 et 12 (*Lettre au Parlement et Lettre sur les presbytériens* de Voltaire) : « Comment Voltaire remet-il en cause la monarchie française dans ses Lettres philosophiques, en vantant les mérites de la monarchie anglaise ? ».



POUR ALLER PLUS LOIN

Découvrez grâce à Nota Bene ce que fût la conquête de l'Ouest, loin des clichés servis par les westerns :

<https://youtu.be/Wt7Qa5uivwQ>



CORRECTION

1.

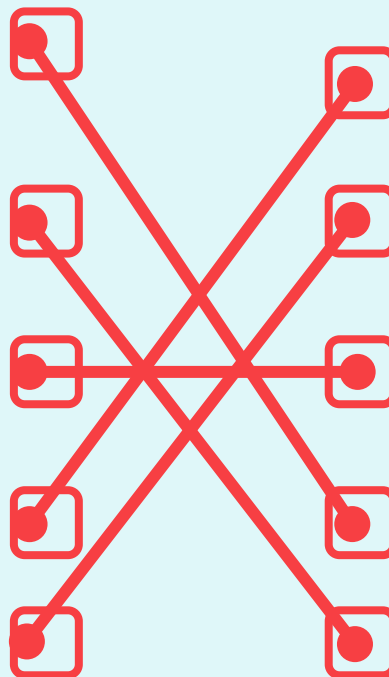
Il a été la cible d'une lettre de cachet après avoir publié les Lettres philosophiques

Il a été décapité pour avoir tenté d'établir une monarchie absolue

Il est venu en France afin de solliciter l'aide du roi dans la lutte contre le gouvernement britannique.

Philosophe anglais, il est une source d'inspiration pour les philosophes des Lumières et les révoltés américains.

Il est obligé d'accepter le Bill of Rights avant de monter sur le trône.



John Locke

Guillaume d'Orange

Benjamin Franklin

Voltaire

Charles I^{er}

2.

	Angleterre	France	États-Unis
Texte qui organise les pouvoirs	Bill of Rights Habeas Corpus	Aucun	Déclaration d'indépendance + Constitution
Pouvoir exécutif	Roi+ gouvernement	Roi	Président
Pouvoir législatif	Parlement (Chambre des lords + Chambre des communes)	Roi	Congrès
Suffrage	Censitaire	Aucun	Censitaire
Type de régime	Monarchie parlementaire	Monarchie absolue	République fédérale

3. Il s'agit d'une pétition adressée par les parlementaires au roi Charles I^{er}, le 7 juin 1628.
4. Depuis le XIII^{ème} siècle, la monarchie anglaise est limitée. Le roi ne peut décider de la levée de l'impôt sans l'autorisation du parlement, c'est-à-dire de la Chambre des Lords (archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers) et de la Chambre des Communes (« bourgeois et autres hommes libres des communes »).
5. Il est reproché au roi d'avoir levé des impôts sans l'accord du parlement et d'avoir arrêté et emprisonné ceux qui refusaient de s'y soumettre (« d'autres ont été arrêtés et emprisonnés, troublés et inquiétés de différentes autres manières »).
6. La volonté du roi d'instaurer une monarchie absolue et de gouverner sans le parlement entraîne une guerre civile. En 1649, le roi est finalement arrêté puis exécuté. Afin de se prémunir contre les arrestations arbitraires dont il est question dans ce texte, les parlementaires voteront en 1679 l'Habeas corpus.
7. Plan possible :
 - I. Les Lettres philosophiques de Voltaire sont rédigées dans un contexte particulier
 - II. La critique de l'absolutisme
 - III. La critique de l'intolérance religieuse



Vous pouvez maintenant
faire et envoyer le **devoir n°1**

